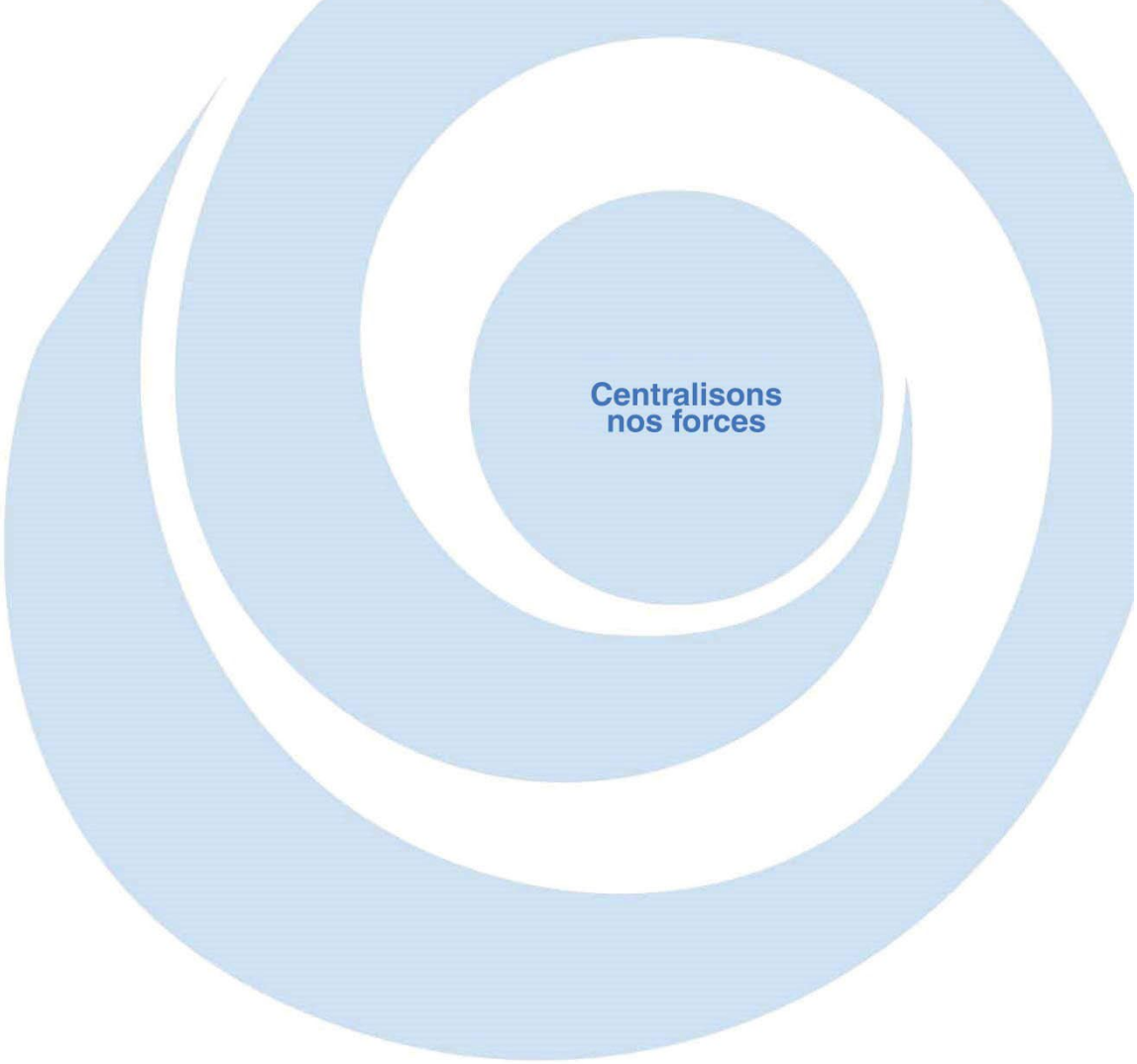




**Centralisons
nos forces**

Consultations prébudgétaires 2026-2027

Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Février 2026

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 225 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ, le mouvement des personnes retraitées CSQ.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs plus de 80 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de 35 ans et moins.

1. Introduction

L'année 2025-2026 a été marquée par plusieurs sources d'anxiété pour la population québécoise : retour au pouvoir de Donald Trump, crise du logement et celle de l'itinérance, inflation toujours plus forte qu'avant la pandémie. Les turbulences politiques et économiques des derniers mois semblent avoir relégué la crise climatique à l'arrière-plan de l'attention médiatique, mais elle est toujours aussi pressante. Malgré ces vents de face, le Québec est une société riche, pleine de ressources sur les plans économique et culturel et elle est en mesure de relever ces défis de taille, à condition d'y mettre les moyens.

Bien que l'ensemble des acteurs économiques et sociaux ait un rôle à jouer, le gouvernement du Québec occupe une position unique dans la définition et la mise en place de solutions. Les programmes sociaux et les services publics administrés par le gouvernement demeurent des leviers de premier ordre pour stimuler l'économie et assurer une stabilité dans l'offre de services essentiels dont dépend la population. Pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la politique budgétaire doit mieux refléter ce rôle de l'État.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec se donne les moyens financiers de déployer les ressources, les programmes et les services nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

Que le gouvernement reconnaisse l'expertise des centrales syndicales et s'inspire de leurs propositions afin de mettre en place des réponses qui, au premier plan, privilégient la protection des travailleuses et travailleurs et des citoyennes et citoyens les plus vulnérables.

2. Analyse de la situation économique du Québec

2.1 Impact des tarifs douaniers américains

L'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États-Unis a provoqué une onde de choc partout dans le monde et tout particulièrement au Canada, où les menaces d'annexion et de tarifs douaniers dans tous les domaines ont ébranlé la confiance en notre économie et ses capacités de résilience. Plusieurs secteurs de l'économie disent observer des effets négatifs de ces tarifs sur leurs affaires, comme l'illustre la figure 1.

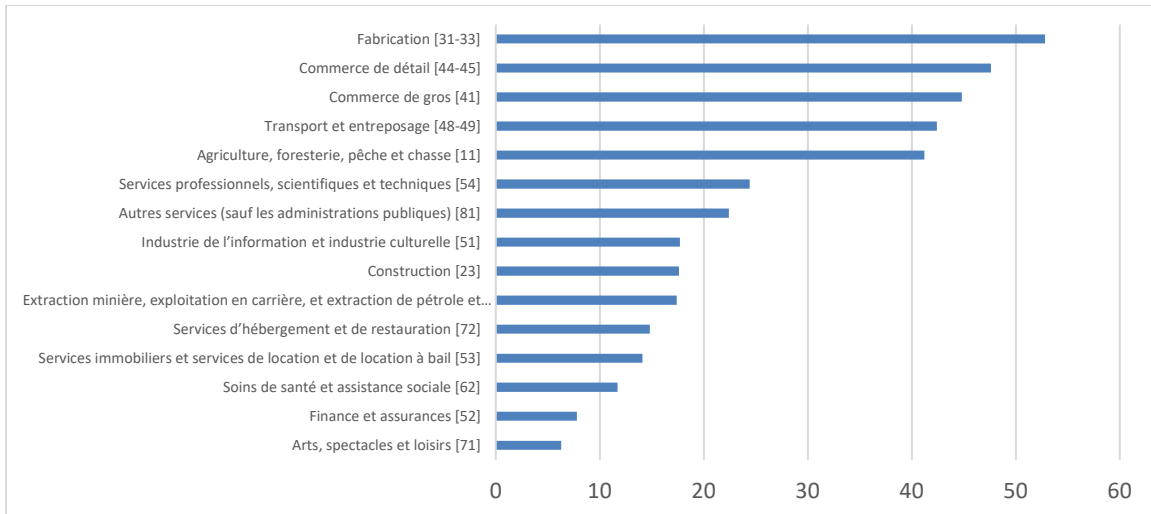


Figure 1 – Pourcentage des entreprises sondées qui témoignent d’une incidence négative des tarifs douaniers américains sur leurs affaires, par industrie, Québec, 2025.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025). *Tableau 33-10-1069-01 — Ampleur de l’incidence des tarifs douaniers ou des obstacles au commerce sur l’entreprise ou l’organisme, quatrième trimestre de 2025*, [En ligne], version mise à jour le 25 novembre 2025. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310106901].

Or, après un an du régime « trumpiste », force est de constater que les menaces pesant sur l’économie canadienne et québécoise ne se sont pas toujours concrétisées. Les multiples voltefaces de l’administration américaine ont certes créé un climat d’incertitude, mais, en définitive, seule une faible portion de notre économie (environ 10 %¹) a été touchée par les tarifs douaniers, soit ceux non couverts par l’Accord Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM). Les données mensuelles concernant le produit intérieur brut (PIB) qui sont actuellement disponibles couvrent les neuf premiers mois de 2025 et indiquent un impact modeste des turbulences de la dernière année sur l’économie canadienne. L’épidémie de COVID-19 et la crise financière de 2008 ont eu des impacts supérieurs de l’ordre de plusieurs magnitudes.

¹ FONTAINE, Alex (2026). « Quels sont les tarifs américains en vigueur pour le Canada en ce début d’année? », *Le Devoir*, [En ligne] (2 janvier). [ledevoir.com/economie/945234/quels-tarifs-americains-en-vigueur-canada-debut-2026].

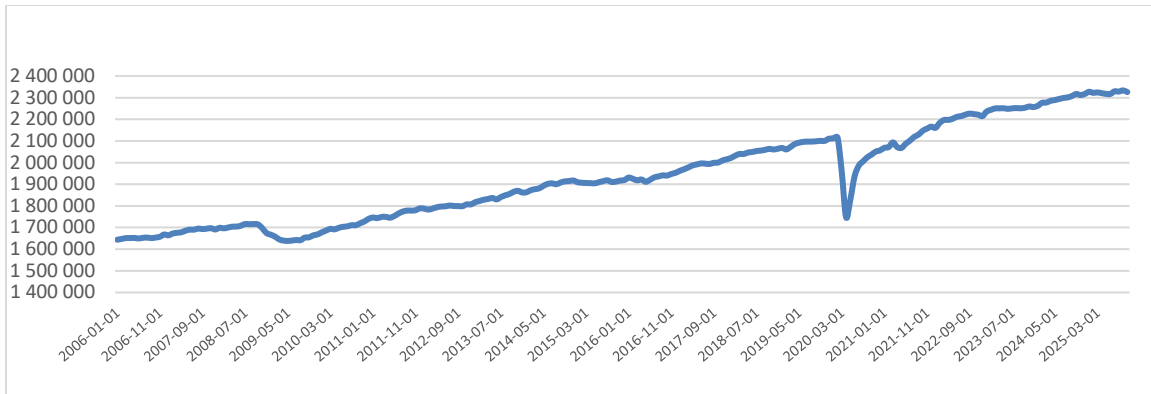


Figure 2 – PIB du Canada, 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} octobre 2025, mensuel (M\$ enchainés 2017).

Source : STATISTIQUE CANADA (2025). *Tableau 36-10-0434-01 anciennement CANSIM 379-0031 – Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, mensuel (x 1 000 000)*, [En ligne], version mise à jour le 23 décembre 2025. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043401].

Si l'on regarde les données provinciales annuelles, plus particulièrement en utilisant les prévisions de la dernière mise à jour économique du ministère des Finances pour l'année 2025, on constate que le Québec jouit, depuis la sortie de la crise pandémique, d'un niveau de richesse produite par habitant inégalé dans son histoire. Le PIB par habitant est toutefois une piètre mesure du bien-être d'une population, puisqu'il masque la réalité de la pauvreté et des inégalités derrière une moyenne abstraite. La figure suivante ne veut donc pas dire que toutes les personnes vivant dans la province ont profité également de cette augmentation de richesse, mais plutôt que le Québec, à l'échelle de la société, a les moyens d'affronter tous les défis qui se dressent devant elle.

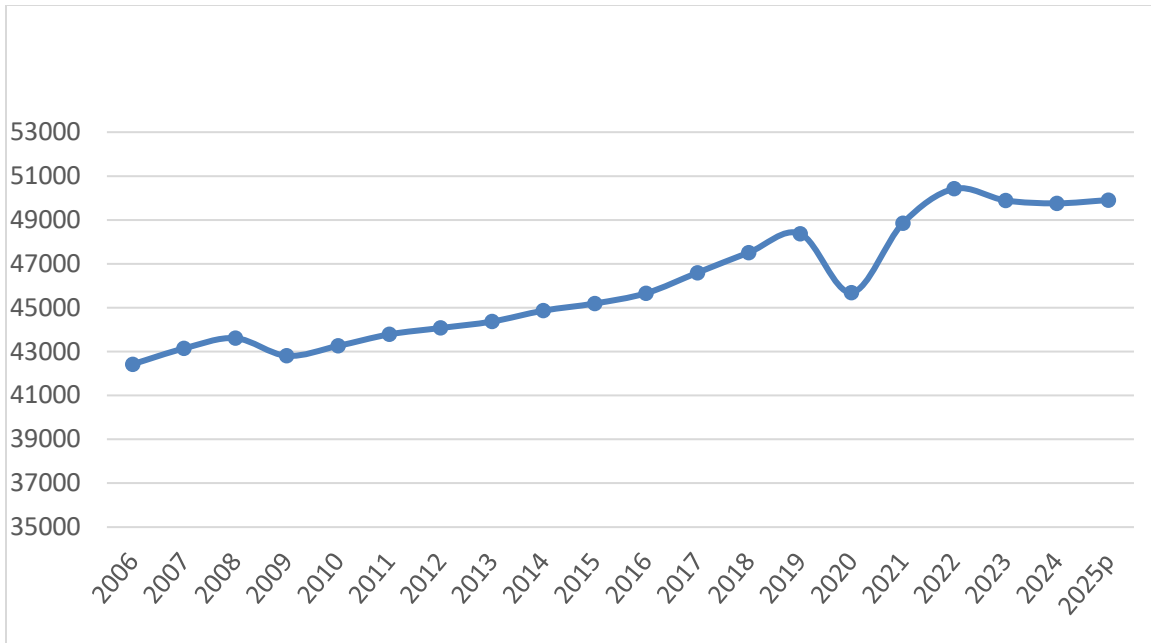


Figure 3 — PIB par habitant au Québec, 2006-2025 (\$ enchaînés 2017).

Sources : STATISTIQUE CANADA (2025). *Tableau 36-10-0711-01 — Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000)*, [En ligne], version mise à jour le 6 novembre 2025.
[\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101).
STATISTIQUE CANADA (2026). *Tableau 17-10-0152-01 — Estimations de la population, 1^{er} juillet, selon la division de recensement, limites de 2021*, [En ligne], version mise à jour le 14 janvier 2026.
[\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710015201\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710015201).

2.2 Inflation

Bien que l'inflation soit revenue quelque peu sous contrôle depuis son sommet historique de l'année 2022 (6,7 %), elle reste plus élevée que la plupart des 30 années qui ont précédé la pandémie de la COVID-19, oscillant maintenant entre 2,5 % et 3 %. Il faut également se rappeler que les mesures d'inflation, tout comme celles relatives au PIB par habitant, sont des moyennes qui ne rendent pas compte de la réalité vécue par la population vis-à-vis l'augmentation du coût de la vie.

Nous pouvons ainsi constater que, si l'inflation dans son ensemble est revenue à un niveau plus facile à absorber et à planifier pour l'économie québécoise, ce sont le logement et les aliments — les deux composantes du panier de consommation les plus essentielles, les moins compressibles et celles qui accaparent la plus grande part du revenu disponible des ménages à faible revenu — qui ont connu les hausses de prix les plus fortes au cours des six dernières années.

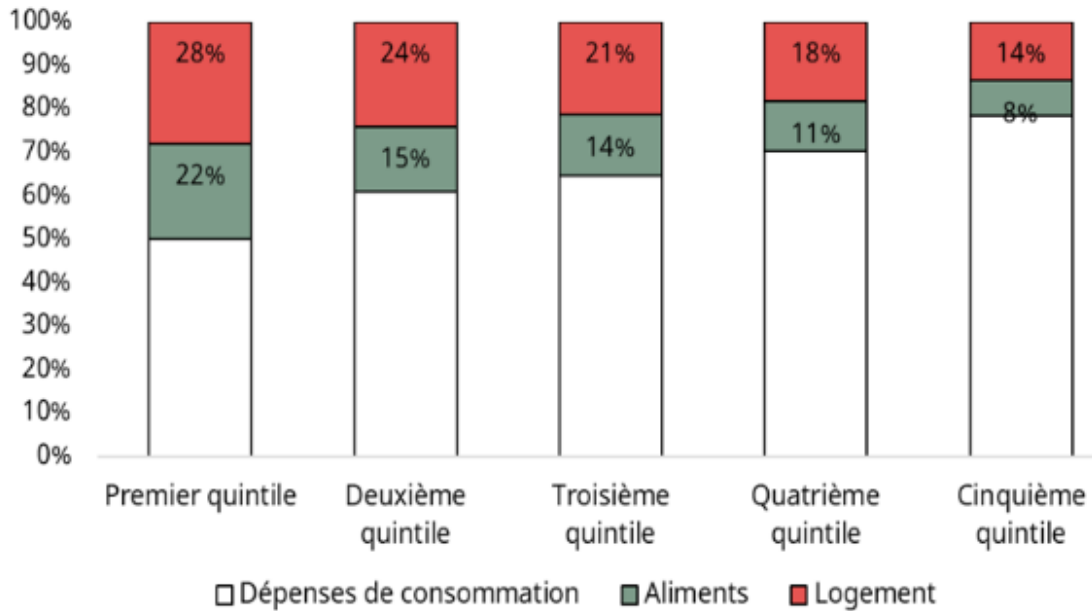


Figure 4 — Part des dépenses de consommation consacrée à l'alimentation et au logement, Québec, 2023.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025). *Tableau 11-10-0223-01 — Dépenses des ménages selon le quintile de revenu du ménage, Canada, régions et provinces*, [En ligne], version mise à jour le 21 mai 2025. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110022301]. Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités.

En effet, comme nous pouvons le voir à la figure suivante, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté en moyenne de 21,9 % pour l'ensemble du panier type étudié par Statistique Canada, alors qu'il a augmenté de 30 % pour les aliments sur la même période et de 32,4 % pour le logement. Les crises du logement, de l'itinérance et de l'insécurité alimentaire sont la conséquence directe d'un gouvernement qui refuse depuis trop longtemps d'agir sur les causes de la flambée du coût de la vie des besoins de base de la population.

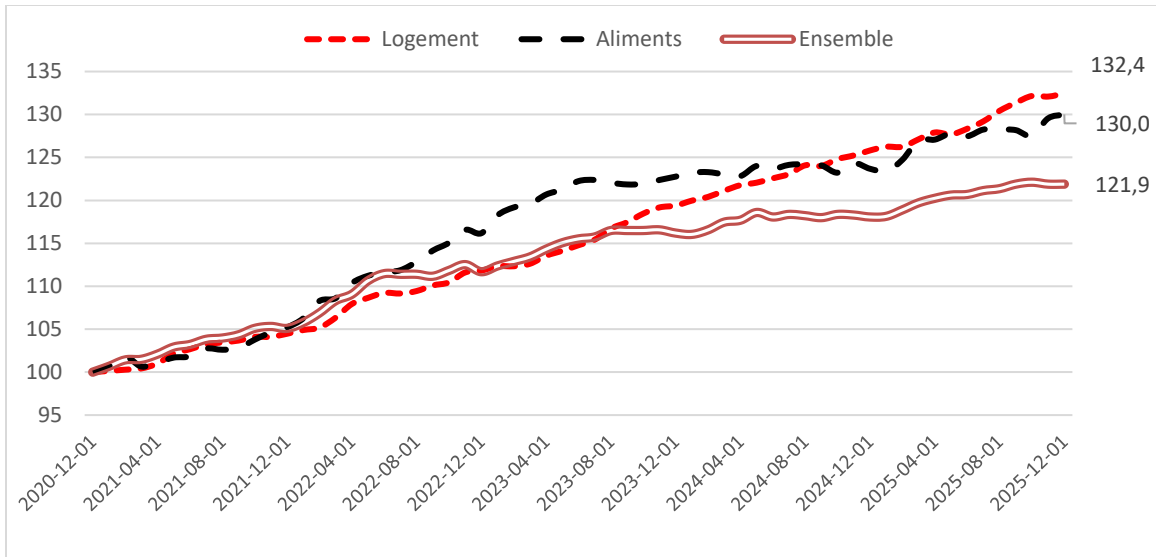


Figure 5 — Évolution mensuelle de l'IPC au Québec selon certains groupes de produits, décembre 2020 à décembre 2025, base 100.

Source : STATISTIQUE CANADA (2026). *Tableau 18-10-0004-01 — Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonné*, [En ligne], version mise à jour le 19 janvier 2026. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401].

2.3 La bonne performance relative du Québec dans le Canada

Au cours des huit dernières années, le gouvernement du Québec a développé une véritable obsession pour le rattrapage du niveau de la richesse par rapport au reste du Canada, calculé avec le seul indicateur du PIB par habitant. Ce PIB intègre toutefois les revenus faramineux de l'industrie spéculative de l'immobilier en Colombie-Britannique, de l'industrie extractive des hydrocarbures en Alberta, et de l'industrie à faible valeur ajoutée de la finance en Ontario.

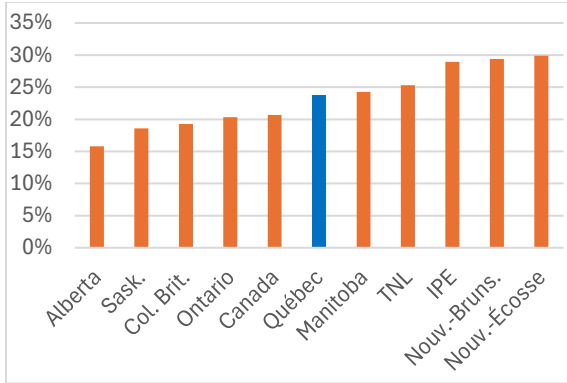


Figure 6 — Proportion des dépenses publiques dans l'économie des provinces, 2024.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025).
Tableau 36-10-0711-01 — Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000), [En ligne], version mise à jour le 6 novembre 2025.
[\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101).

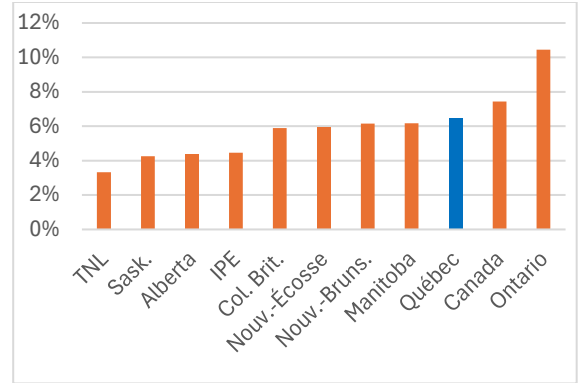


Figure 8 — Proportion de l'industrie de la finance dans l'économie des provinces, 2024.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025).
Tableau 36-10-0711-01 — Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000), [En ligne], version mise à jour le 6 novembre 2025.
[\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101).

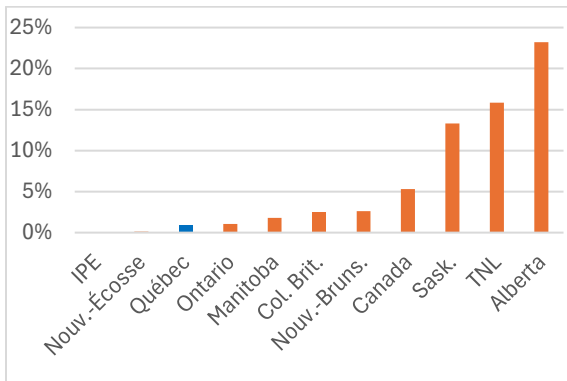


Figure 7 — Proportion de l'industrie des hydrocarbures dans l'économie des provinces, 2024.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025).
Tableau 36-10-0711-01 — Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000), [En ligne], version mise à jour le 6 novembre 2025.
[\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101).

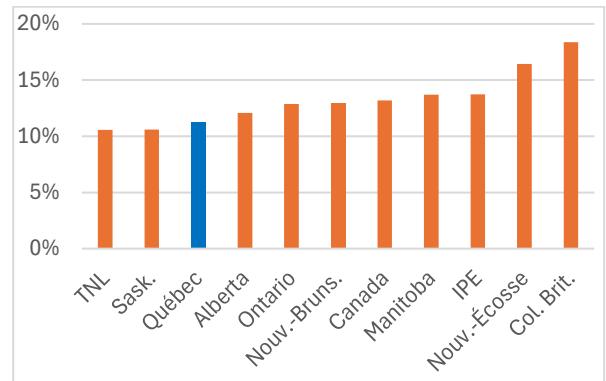


Figure 9 — Proportion de l'industrie des services immobiliers dans l'économie des provinces, 2024.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025).
Tableau 36-10-0711-01 — Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000), [En ligne], version mise à jour le 6 novembre 2025.
[\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101).

Cette obsession pour le PIB par habitant nous semble également bien étrange, compte tenu du peu de personnes qui profitent de ces industries dans les autres provinces, des taux d'imposition plus bas qui ne permettent pas de mieux financer les services publics pour le reste de la population, ainsi que du coût de la vie plus élevé qui exacerbe les inégalités de richesse.

Les deux figures suivantes témoignent des succès du modèle québécois, qui demeure le nôtre malgré les attaques répétées des différents gouvernements au cours des 30 dernières années. Nous voyons ainsi, à la figure 10, la différence dans la part du revenu disponible des ménages qui provient directement de la prestation de services par l'État au Québec et en Ontario, tout particulièrement depuis les réinvestissements en santé rendus nécessaires par la pandémie de la COVID-19.

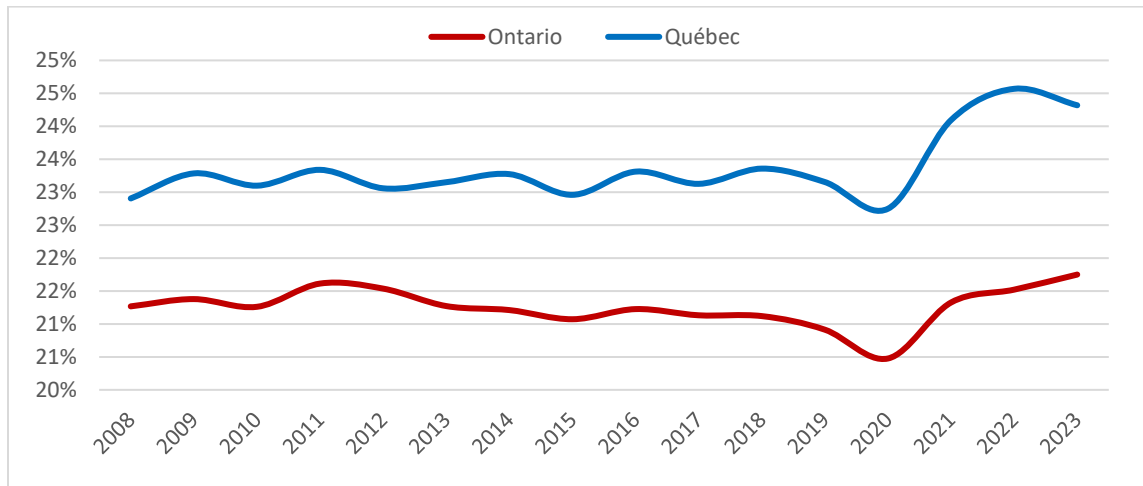


Figure 10 — Part des transferts sociaux en nature dans le revenu disponible ajusté des ménages, 2008-2024 (%).

Source : STATISTIQUE CANADA (2025). *Tableau 36-10-0612-01 — Revenu disponible ajusté des ménages, Canada, provinces et territoires, annuel (x 1 000 000)*, [En ligne], version mise à jour le 14 avril 2025. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610061201]

De plus, la figure 11 montre que si les inégalités de revenu avant impôt sont très comparables entre le Canada et le Québec, la plus grande distribution des richesses au Québec réduit ces inégalités lorsqu'on examine les données sur le revenu après impôt.

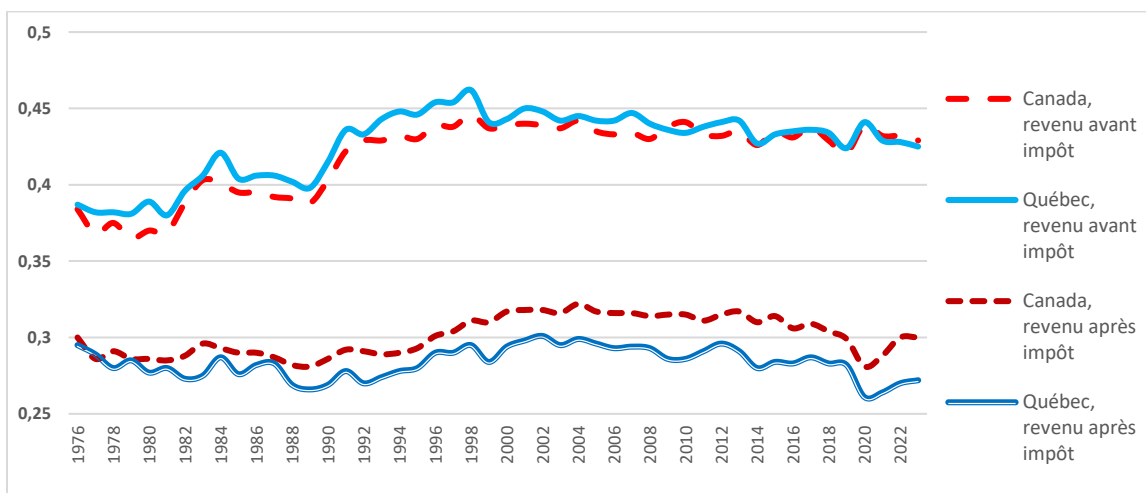


Figure 11 — Coefficients de Gini² sur le revenu avant et après impôt, Canada et Québec, 1976-2023.

Source : STATISTIQUE CANADA (2025). *Tableau 11-10-0134-01 — Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt*, [En ligne], version mise à jour le 1^{er} mai 2025. [\[150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101\]](https://150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610071101)

Nous pouvons nous réjouir que les inégalités de revenu après impôt soient plus faibles au Québec qu’au Canada. La CSQ rappelle toutefois que beaucoup de travail reste à faire pour vivre dans une société véritablement juste qui prend soin de tout son monde. En ce sens, il faudrait que l’État se dote d’objectifs de croissance des dépenses publiques dans l’économie, à l’opposé de ce qu’il fait en ce moment.

3. Le poids des services publics dans l’économie

Les différentes crises qui affectent notre société depuis quelques années devraient susciter une réponse vive et concertée de la part de nos élues et élus. Celle-ci devrait viser une meilleure allocation des ressources produites collectivement dans notre économie, afin de faire face, tout aussi collectivement, aux défis qui minent la sécurité économique, la santé et l’environnement de toute la population du Québec.

Or, les différents gouvernements qui se succèdent au Québec depuis près de 30 ans refusent de voir la réalité en face : les besoins de la population pour les services offerts principalement par l’État augmentent plus rapidement que le reste de l’économie québécoise. Les taxes et les impôts que prélève l’État ont pour fonction de corriger les dysfonctions du marché, incapable de fournir à toute la population les services couvrant certains de ses besoins de base, sans égards aux moyens financiers de ces individus.

² Le coefficient de Gini est un indice entre 0 et 1 qui mesure le niveau d’inégalités d’une société, où 0 représente une égalité absolue (tout le monde a autant de richesse) et 1 représente une inégalité absolue (une personne ayant toutes les richesses).

Sans ce mécanisme de redistribution nécessaire qu'est l'impôt, la tendance naturelle de l'économie de marché à concentrer toujours plus les richesses aux mains d'une petite minorité au sommet de la pyramide sociale serait exacerbée. Les États-Unis sont un triste exemple d'une société extrêmement riche, mais aussi profondément inégalitaire, violente et polarisée, où l'espérance de vie et la mobilité sociale de ses classes les plus pauvres figurent parmi les plus faibles des pays développés.

Il est déplorable que nous devions ici rappeler ces évidences, dans un contexte où les besoins de la population en soins de santé, en services sociaux et en éducation (de la petite enfance jusqu'à l'université) n'ont jamais été aussi grands. Les compressions douloureuses dans les services publics de la dernière année ont plombé les efforts des quelque 660 000 employées et employés de l'État québécois à répondre à ces besoins.

Nous sommes déconcertés devant cette vision du rôle de l'État qui fait fi du vieillissement accéléré de la population québécoise, lequel va nécessairement engendrer une demande accrue pour les soins de santé aux personnes âgées, de même que pour une qualification extrêmement bien adaptée aux besoins de la société pour la population étudiante sur laquelle repose de plus en plus le poids de notre avenir collectif.

Les compressions annoncées en 2025 représentent un changement de cap par rapport à la stratégie adoptée jusqu'ici par le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ). En effet, dans la mise à jour économique du 25 novembre 2025, le ministère des Finances affirmait que « la hausse du poids des dépenses dans l'économie, de 24,4 % en 2018-2019 à 26,0 % en 2025-2026, découle des investissements du gouvernement pour assurer le financement des services publics, notamment en santé et en éducation » (page A.18). Nous saluons ces décisions d'investir davantage dans les services nécessaires à la population.

Nous déplorons du même souffle que le ministre ait annoncé son objectif de ramener la part des dépenses dans l'économie à 24,3 % d'ici 2029-2030, alors que cet objectif était de 25,1 % un an plus tôt. Dans l'état actuel de notre économie, où le PIB est d'environ 650 milliards de dollars par année, réduire les dépenses de l'équivalent de 1,7 % du PIB signifie procéder à des compressions supplémentaires d'environ 11 milliards de dollars.

4. Coupes dans les services publics dans un contexte d'augmentation des besoins

4.1 Le réseau de l'éducation à la petite enfance

Depuis l'adoption de la politique familiale de 1997, le Québec s'est doté d'un modèle de services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) reconnu pour ses retombées économiques positives. Toutefois, près de 30 ans plus tard, ce modèle est sous tension. L'accès reste inéquitable, la qualité varie selon le type de service et les inégalités sociales persistent, particulièrement pour les enfants issus de milieux défavorisés. Or, ces inégalités se répercutent très tôt dans le parcours de vie des enfants, notamment sur la préparation à l'entrée à l'école.

Sur le plan démographique, le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans oscille autour de 400 000 depuis la fin des années 1990. Malgré cette relative stabilité, l'offre de places a connu d'importantes transformations. Après une croissance soutenue entre 1998 et 2018, le réseau a été marqué par une baisse du nombre de places en milieu familial subventionné entre 2019 et 2023, combinée à une forte progression des places en garderies subventionnées et non subventionnées.

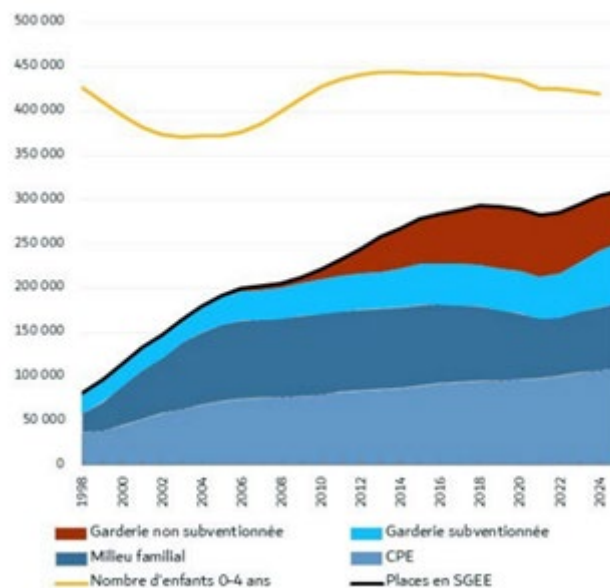


Figure 12 – Évolution du nombre d'enfants en SGÉE, 1998-2024.

Source : ROBERT-ANGERS, Michael, Pierre FORTIN et Luc GODBOUT (2025). *Examen de l'arrimage entre besoins des enfants et offre de services de garde éducatifs au Québec*, Cahier de recherche n° 2025-06, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, [En ligne], 43 p. [cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/10/cr_2025-06_arrimage_besoins_offre_cpe_Final.pdf].

Les conversions récentes de places non subventionnées expliquent en partie l'augmentation des places subventionnées observée depuis 2023. En 2025, les centres de la petite enfance (CPE) et le milieu familial subventionné ne représentent plus que 58 % de l'ensemble des places, alors qu'ils sont reconnus comme offrant les services de meilleure qualité.

Ces transformations ne sont pas socialement neutres. Les données montrent en effet que les enfants issus de ménages à faible revenu fréquentent moins les services éducatifs à l'enfance et que, lorsqu'ils y ont accès, ils sont moins susceptibles de fréquenter un CPE. Alors que près de 74 % des parents québécois privilégient d'abord l'obtention d'une place en CPE, cette proportion chute à 65 % chez les ménages à faible revenu. De plus, les difficultés d'accès sont nettement plus marquées pour ces familles : en 2021, 6,3 % des ménages à faible revenu ayant cherché une place n'en ont pas trouvé, contre seulement 2,3 % des ménages à revenu élevé. Cette inégalité se recoupe également avec le niveau de scolarité des parents³.

La répartition géographique des places accentue ces écarts. Dans plusieurs secteurs des régions de Montréal et de Laval, on observe un surplus de places autorisées, largement attribuable au faible taux d'occupation des garderies non subventionnées. Pourtant, ces mêmes territoires concentrent une proportion importante d'enfants vivant en milieu matériellement et socialement très défavorisé. Les efforts récents de conversion de places non subventionnées en places subventionnées ont eu des effets limités dans ces milieux : entre 2020 et 2024, la proportion de places subventionnées en zone très défavorisée n'a augmenté que marginalement, passant de 22 % à 23 %, et aucune des places converties en CPE ne s'y est implantée³.

Ces constats soulignent une limite importante de l'approche actuelle, qui repose principalement sur des conversions volontaires de places non subventionnées. Si cette stratégie permet d'augmenter globalement l'offre subventionnée, elle ne corrige pas les inégalités d'accès à des services éducatifs de qualité. Dans les territoires les plus défavorisés, l'enjeu ne réside pas uniquement dans le nombre de places, mais bien dans la nature et la qualité des services offerts. Le maintien de cette approche risque donc de perpétuer, voire de renforcer, les écarts de préparation à l'école entre les enfants selon leur milieu socioéconomique.

Dans ce contexte, une action gouvernementale structurante s'impose. Garantir une place en services éducatifs à l'enfance de qualité pour chaque enfant âgé de 0 à 6 ans suppose d'abord une planification fine des besoins, fondée sur les places véritablement occupées et les réalités régionales. Cette garantie doit reposer

³ ROBERT-ANGERS, Michael, Pierre FORTIN et Luc GODBOUT (2025). *Examen de l'arrimage entre besoins des enfants et offre de services de garde éducatifs au Québec*, Cahier de recherche n° 2025-06, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, [En ligne], 43 p. [\[cfrp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/10/cr_2025-06_arrimage_besoins_offre_cpe_Final.pdf\]](https://cfrp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/10/cr_2025-06_arrimage_besoins_offre_cpe_Final.pdf).

prioritairement sur le développement des CPE et du milieu familial régi et subventionné.

Ainsi la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 2

Que le gouvernement finance la transformation des garderies non subventionnées en centres de la petite enfance (CPE), afin de garantir la pérennité et la qualité des services éducatifs à la petite enfance et de maintenir la place prépondérante des CPE dans le réseau de la petite enfance.

4.2 Le réseau scolaire

Une certaine prise de conscience dans la société a amené le réseau scolaire à s'intéresser davantage aux élèves présentant des handicaps ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Davantage d'évaluations sont désormais réalisées, permettant à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier de plans d'intervention adaptés à leur réalité. Plusieurs enfants qui à une autre époque auraient été laissés à eux-mêmes sont maintenant accompagnés tout au long de leur parcours.

Il reste encore beaucoup à faire, mais cette évolution de la proportion d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) démontre que nous ne pouvons pas nous contenter du statu quo en matière de ressources pour nos élèves : il faut que celles-ci suivent l'évolution des besoins.

Les compressions annoncées de 540 millions de dollars en mai 2025, partiellement annulées au mois de juillet suivant sous la pression populaire, ont laissé des marques sur le personnel du réseau scolaire. La réaffectation des sommes coupées n'a pas toujours pu se faire, créant un fort sentiment d'instabilité et d'insécurité dans tout le réseau. L'anxiété et le découragement, déjà élevés, n'ont fait qu'augmenter.

4.3 Les cégeps

Si le réseau scolaire a eu droit à un certain répit par la réinjection d'une partie des sommes qui lui avait été coupée, il en est autrement pour le réseau des cégeps, qui a dû essuyer les pires compressions annuelles de son histoire, soit 151 millions de dollars ou près de 5 % de son budget global. Il a été suggéré aux cégeps de puiser à même leurs fonds de réserve, comme si ceux-ci n'étaient que des économies de prévoyance pour éventualités.

Ce raisonnement est erroné à deux niveaux :

- 1) Les cégeps ne bénéficient pas tous des mêmes réserves financières. Seuls 19 cégeps ont des fonds de réserve assez garnis pour que les efforts budgétaires demandés ne leur enlèvent pas plus que la moitié de leurs sommes. Vingt-neuf cégeps ont des fonds de réserve qui devront être amputés d'au moins la moitié pour éponger l'effort demandé. Cinq cégeps ont des fonds qui ne peuvent couvrir l'entièreté des coupes exigées (en rouge dans la figure 13)⁴.

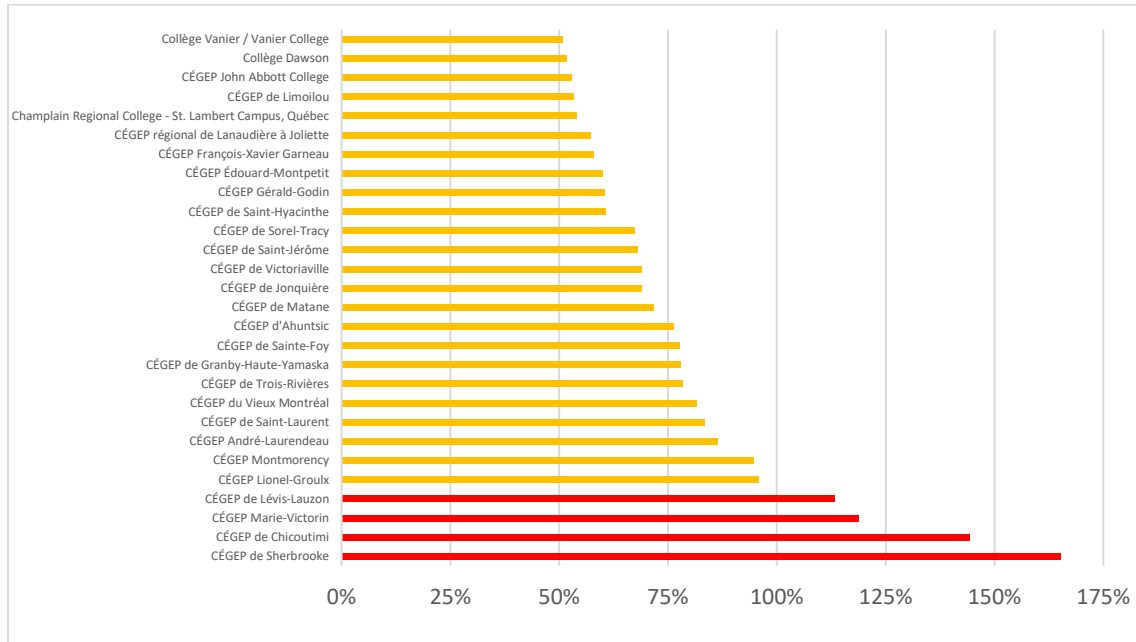


Figure 13 — Ratio de l'effort budgétaire demandé aux cégeps par rapport à leurs surplus accumulés, 2024, pour les 29 cégeps dont le ratio dépasse les 50 %.

Sources : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2025). *Prévision de l'effectif étudiant au collégial 2025-2034*, [En ligne], le Ministère, 107 p. [\[education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Previsions-effectif-etudiant-collegial-2025-2034.pdf\]](https://education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Previsions-effectif-etudiant-collegial-2025-2034.pdf).
QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2025). *Étude des crédits 2024-2025*, [En ligne], le Ministère, p. 76. [\[quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/enseignement-superieur/cadre-legal-transparence/acces-information/etudes-credits\]](https://quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/enseignement-superieur/cadre-legal-transparence/acces-information/etudes-credits).

- 2) Les surplus accumulés par les cégeps sont, pour la plupart, constitués de revenus autonomes et assignés à des projets spécifiques. Plusieurs projets de rénovation et d'agrandissement sont rattachés à ces sommes, qui pour la plupart ne

⁴ Le cégep de Rimouski est exclu de cette figure, car il s'agit d'une donnée aberrante : les compressions représentent 1 200 % de son fonds.

correspondent pas à des fonds non assignés provenant des subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Dans un contexte où la Fédération des cégeps évalue à près d'un milliard de dollars les besoins en investissements immobiliers pour remettre le réseau à niveau et éviter de refuser des étudiantes et étudiants à l'admission faute de places, ces compressions ne pouvaient survenir à un pire moment.

Ces compressions surviennent également alors que les besoins de la population étudiante collégiale évoluent de façon comparable à ceux observés dans le réseau scolaire. De plus en plus de jeunes présentent des difficultés qui ont fait l'objet de diagnostics et qui nécessitent des services adaptés à leur condition. Les problèmes d'anxiété et autres troubles de santé mentale ont par ailleurs fortement augmenté chez les jeunes depuis la pandémie de la COVID-19. Les cégépiennes et cégépiens d'aujourd'hui ont, pour la plupart, connu près de deux ans de confinement pendant leurs années au secondaire, ce qui a entraîné des répercussions durables sur leurs modalités d'apprentissage.

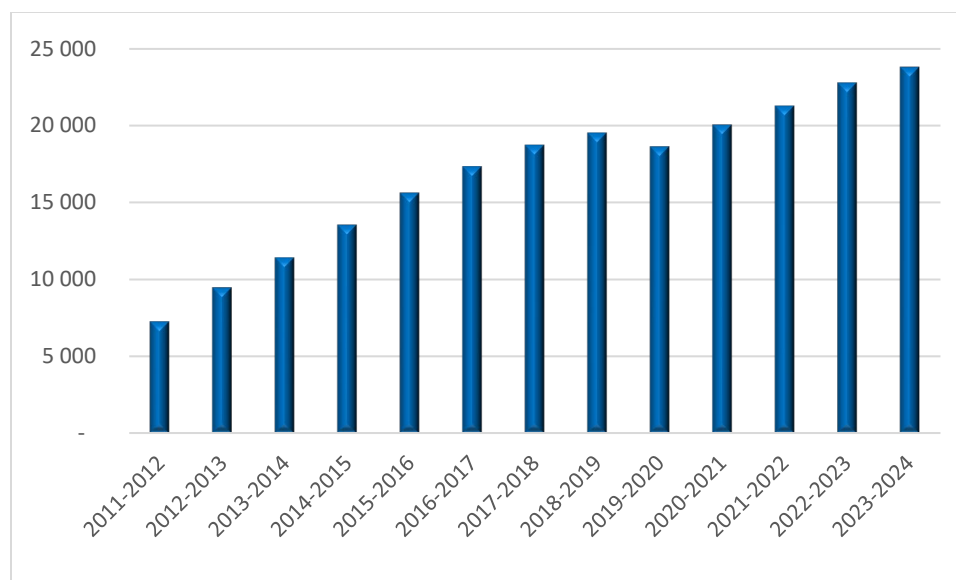


Figure 14 — Nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap à l'enseignement régulier dans les cégeps, 2011-2024.

Source : FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2024). *Le réseau collégial public, un moteur essentiel pour le développement de la main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain* — Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 du ministère des Finances du Québec, [En ligne] (novembre), 41 p. [\[fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2025/01/memoire-consultations-prebudgetaires-2025-2026.pdf\]](https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2025/01/memoire-consultations-prebudgetaires-2025-2026.pdf).

Le gouvernement se targue que des sommes importantes ont été réinjectées dans le réseau scolaire et dans les cégeps au cours des sept dernières années. Cependant, la proportion du PIB consacrée au fonctionnement de ces réseaux est simplement revenue à son niveau de 2014-2015. Elle demeure donc inférieure, sur le plan du financement, à celle de l'ère du gouvernement de Jean Charest.

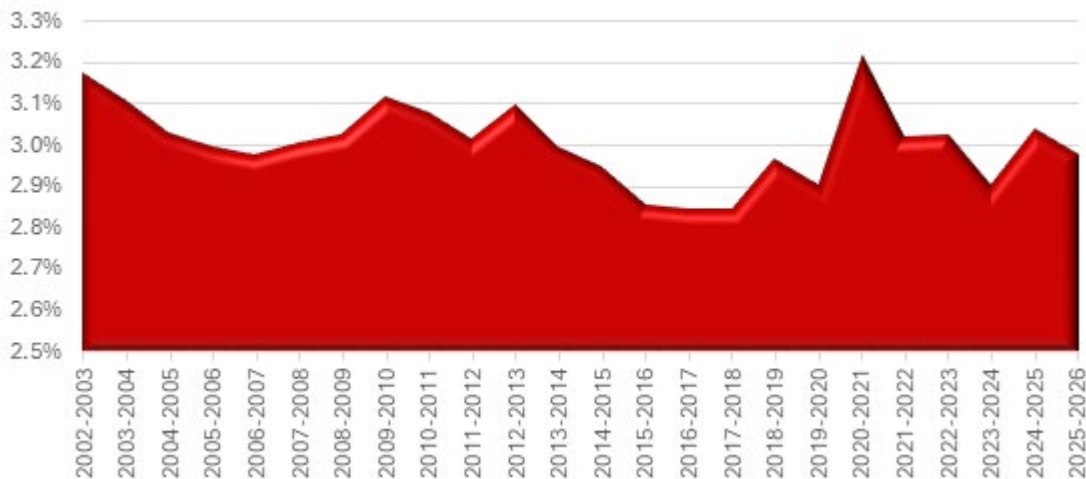


Figure 15 — Proportion du PIB du Québec allouée au réseau scolaire et aux cégeps, 2002-2026.

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES. *Comptes publics*, [En ligne].
[\[quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/finances/publications#c321892\]](https://quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/finances/publications#c321892).

Cette dernière figure (15) est obtenue en additionnant le programme 4 du ministère de l'Éducation (subventions aux commissions et centres de services scolaires, aux écoles privées et pour le transport scolaire) et les subventions provinciales aux cégeps. Si l'on inclut l'ensemble des dépenses en éducation, — notamment les fonds destinés à compenser le plafonnement de la taxe scolaire, les investissements immobiliers prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI), ainsi que les dépenses des cégeps financées par des sources autres que le MES —, ce taux oscille plutôt entre 4,0 % et 4,4 % du PIB québécois sur cette même période. Nous croyons qu'il serait judicieux de viser une hausse à 5 % du PIB au cours des prochaines années, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les besoins en services d'enseignement et en services professionnels progressent beaucoup plus rapidement que la population étudiante des réseaux. Les handicaps, les difficultés d'adaptation et d'apprentissage et les problèmes de santé mentale sont de mieux en mieux compris et diagnostiqués. Ils doivent faire l'objet d'investissements massifs en ressources humaines et matérielles pour nous assurer que non seulement les taux de diplomation des personnes concernées augmentent, mais que chaque enfant ait l'occasion d'atteindre tout son potentiel et de contribuer à la société de demain.

Ensuite, le contexte géopolitique actuel est marqué par l'ombre de l'autoritarisme qui plane en Amérique du Nord. Le gouvernement de Mark Carney, intimidé par nos voisins du Sud, s'est engagé, dans son plus récent budget, à augmenter graduellement, mais promptement, les dépenses militaires du Canada, jusqu'à ce qu'elles atteignent 5 % du PIB. Nous ne pouvons imaginer vivre dans une société qui

consacre plus de ressources à se préparer pour la guerre qu'à éduquer la génération de pacifistes de demain.

Par ailleurs, à l'échelle internationale, les pays qui combinent un financement élevé par élève avec des politiques sociales intégrées, comme les pays nordiques, affichent généralement de bons résultats, tant sur les tests standardisés⁵ que sur la mobilité sociale (figure 16). La littérature scientifique sur le sujet démontre que ce n'est pas le niveau de dépenses à lui seul qui explique ces résultats, mais plutôt la combinaison d'un financement adéquat et d'une allocation des ressources ciblée vers les élèves ayant des besoins particuliers^{6 7}.

C'est précisément cette approche que nous proposons : un financement plancher permettant de répondre à l'ensemble des besoins croissants des élèves, qu'ils soient ou non aux prises avec un handicap, un trouble d'apprentissage ou d'adaptation, ou encore un enjeu de santé mentale. En ce sens, nous voyons d'un très mauvais œil la fin imminente du Plan d'action sur la santé mentale étudiante (PASME) et du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES). Il serait essentiel d'en assurer la pérennité et d'en bonifier les budgets.

⁵ WORD POPULATION REVIEW (2026). *PISA Scores by Country 2026*, [En ligne]. [\[worldpopulationreview.com/country-rankings/pisa-scores-by-country\]](https://worldpopulationreview.com/country-rankings/pisa-scores-by-country).

⁶ JACKSON, C. Kirabo, et Claire L. MACKEVICIUS (2024). « What Impacts Can We Expect from School Spending Policy? Evidence from Evaluations in the United States », *American Economic Journal :Applied Economics* 16 (1), [En ligne], p. 412–46. [\[aeweb.org/articles?id=10.1257/app.20220279\]](https://aeweb.org/articles?id=10.1257/app.20220279).

⁷ CAUSA, Orsetta, et Åsa JOHANSSON (2009). « Intergenerational Social Mobility », *OECD Economics Department Working Papers* n° 707, [En ligne], Paris, OECD Publishing, 70 p. [\[oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2009/07/intergenerational-social-mobility_g17a1cf9/223106258208.pdf\]](https://oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2009/07/intergenerational-social-mobility_g17a1cf9/223106258208.pdf).

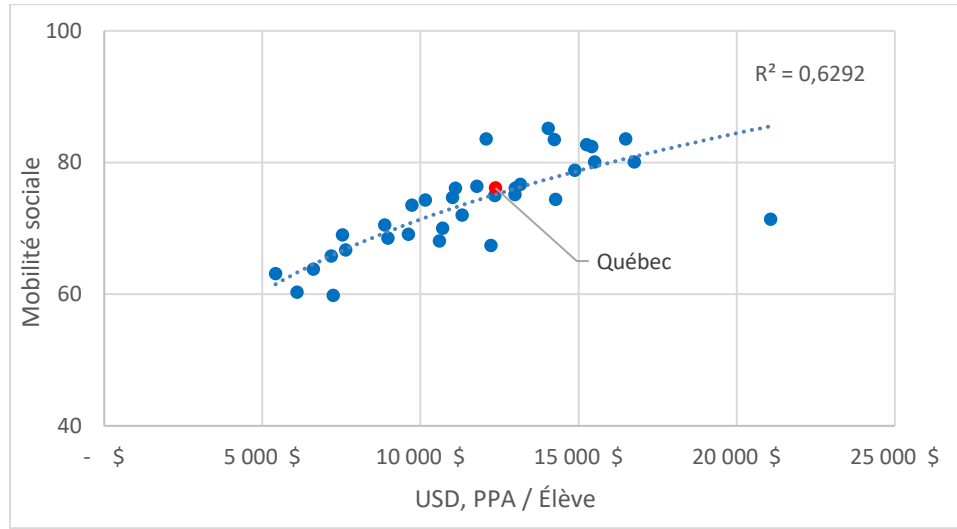


Figure 16 – Corrélation forte entre le niveau de financement de l’éducation (primaire, secondaire et collégial) et la mobilité sociale dans les pays étudiés par l’OCDE.

Sources : OECD (2022). *Data explorer*, [En ligne]. [data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0].
WORD ECONOMIC FORUM (2020). *The Global Social Mobility Report 2020 Equality, Opportunity and a New Economic Imperative*, [En ligne], 217 p. [weforum.org/docs/Global_Social_Mobility_Report.pdf].

Les pays qui investissent le plus dans leur système d’éducation, de l’école primaire jusqu’au collégial, affichent des niveaux de financement par élève qui, s’ils étaient transposés au contexte québécois, représenteraient entre 5 % et 6 % du PIB⁸. Se doter d’un objectif de financement plancher en pourcentage du PIB permettrait de mieux planifier les prochains investissements, d’assurer une plus grande stabilité et une meilleure prévisibilité financière pour les organismes scolaires. Les vagues-hésitations d’investissements/coups entraînent systématiquement des conséquences désastreuses sur la motivation du personnel des réseaux et sur leur sentiment de reconnaissance.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec s’engage à consacrer minimalement 5 % du PIB aux dépenses des portefeuilles du réseau scolaire et des cégeps.

⁸ À titre comparatif : en Autriche (16 767 \$), en Norvège (16 487 \$), en Belgique (15 513 \$), aux Pays-Bas (15 423 \$), en Islande (15 254 \$) et en Allemagne (14 880 \$), comparativement à 12 346 \$ au Québec.

4.4 Le réseau de la santé et des services sociaux

Dans la mise à jour économique de novembre 2025, le ministère des Finances du Québec prévoit une croissance des dépenses en santé et en services sociaux de 2,5 % en 2025-2026, de 1,7 % en 2026-2027 et de 2,1 % en 2027-2028. Ces augmentations de 2,1 % en moyenne ne couvriraient que l'inflation si elle revient au taux normalement observé avant la pandémie, ce qui n'est pas gagné.

La population du Québec croît d'environ 0,8 % par année depuis 20 ans. À cette augmentation du nombre de personnes, il faut également ajouter l'effet du vieillissement démographique qui exerce une pression sur les besoins en soins de santé et en services sociaux. En croisant les données démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) avec celles portant sur les coûts de santé globaux par province et par groupe d'âge, nous obtenons la figure suivante :

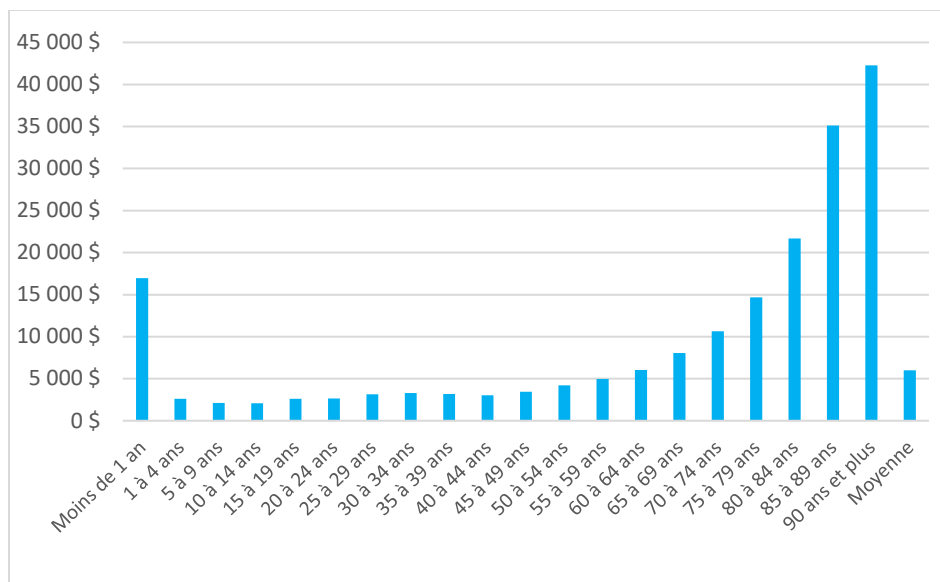


Figure 17 — Coût moyen des soins de santé par personne et par tranche d'âge, Québec, 2023 (\$).

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *ICIS Tableau E1.26.1 — Estimations de la population selon le groupe d'âge, Canada et provinces, 1^{er} juillet 2001 à 2025*, [En ligne], version mise à jour le 25 septembre 2025. [\[statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/population-par-groupe-dage-canada-et-regions#tri_pivot_an=2025&tri_indic=2199\]](https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/population-par-groupe-dage-canada-et-regions#tri_pivot_an=2025&tri_indic=2199).

Or, selon les projections de Statistique Canada, la part de la population québécoise âgée de 65 ans et plus passerait de 22 % à 27 % au cours des 25 prochaines

années, celle des 75 ans et plus de 10 % à 15,5 %, et celle des 85 ans et plus de 2,6 % à 6,6 %.

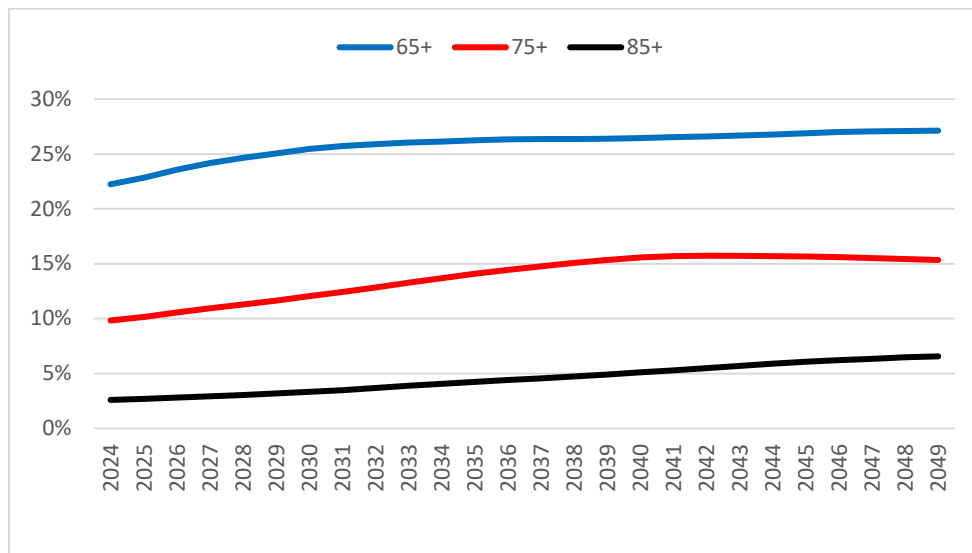


Figure 18 — Projection du vieillissement de la population québécoise, 2024-2049, par groupe d'âge.

Source : STATISTIQUE CANADA (2026). Tableau 17-10-0057-01 — Population projetée, selon le scénario de projection, l'âge et le genre, au 1er juillet (x 1 000), [En ligne], version mise à jour le 27 janvier 2026. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710005701].

Dans ce contexte, il est simplement irresponsable de prétendre être en mesure de maintenir les dépenses en santé et en services sociaux au simple niveau de l'inflation sans affecter l'offre et la qualité des soins et des services, alors que l'on peut anticiper une croissance démographique et un vieillissement de la population important au cours des 10 à 15 prochaines années. Selon nos calculs, les besoins minimaux de financement pour couvrir uniquement l'inflation, la croissance démographique et le vieillissement de la population sont de 3,6 % par année au cours des trois prochaines années.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 4

Que l'État québécois augmente les budgets du portefeuille de la santé et des services sociaux afin non seulement de maintenir, mais également d'améliorer l'accès et la qualité des services offerts à la population.

Que l'augmentation du budget du réseau de la santé et des services sociaux pour l'année 2026-2027 soit minimalement de 5 %.

5. L'état des finances publiques : l'épouvantail du déficit

Deux arguments sont continuellement avancés pour justifier des coupes dans les services publics : le nécessaire équilibre budgétaire et l'obligation de se comparer aux autres provinces canadiennes. Regardons ces deux arguments de plus près.

Depuis la fin de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec peine à présenter un budget équilibré. Il est important de rappeler que les déficits élevés des dernières années sont le fruit de mauvaises décisions politiques et de normes comptables qui ternissent inutilement le portrait des finances publiques.

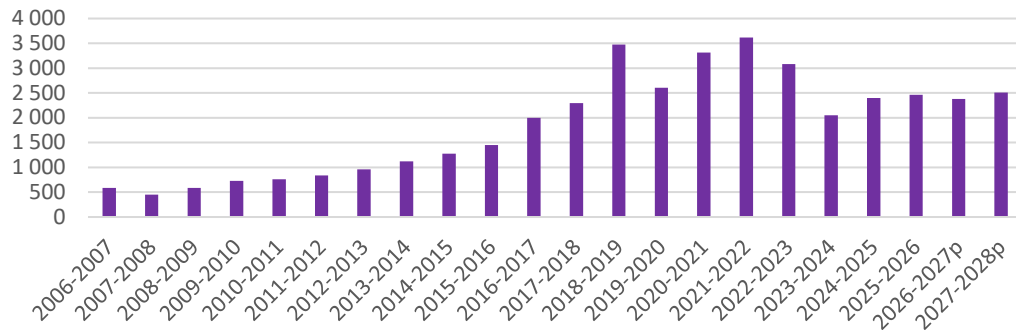
Trois éléments sont à prendre en considération avant de tirer la sonnette d'alarme et de passer la hache dans les dépenses publiques.

1) Les baisses de revenus autonomes cumulées (4,1 milliards de dollars)

- a. En 2018, le gouvernement de Philippe Couillard a tenté de séduire l'électorat avec une baisse d'impôt de 1 milliard de dollars.
- b. En 2019, l'harmonisation de la taxe scolaire a provoqué une baisse de revenus de 1,3 milliard de dollars pour les commissions scolaires et les centres de services scolaires, que le gouvernement provincial a dû éponger.
- c. En 2023, contre l'avis généralisé de la société civile, le gouvernement a procédé à une autre baisse d'impôt de 1,8 milliard de dollars au bénéfice des ménages les plus fortunés.

2) Les versements au Fonds des générations (2,51 milliards de dollars)

Le Fonds des générations devait servir à réduire le poids de la dette dans l'économie en vue de diminuer le fardeau de celle-ci sur les générations futures. Les objectifs initiaux étaient de réduire pour 2025-2026 le ratio dette brute/PIB à 45 %, et le ratio déficits cumulés/PIB à 17 %. Le premier objectif a été atteint en 2019-2020, mais le gouvernement a alors simplement décidé d'abaisser l'objectif pour justifier de continuer les versements au Fonds, qui n'ont fait qu'augmenter chaque année.



**Figure 19 — Versements au Fonds des générations, 2006-2028 (M\$).
2009-2028 (%).**

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2025). *Mise à jour économique et financière : Des mesures totalisant 8,3 G\$ pour protéger notre pouvoir d'achat et notre économie*, [En ligne], version mise à jour le 25 novembre 2025. [quebec.ca/nouvelles/actualites/details/mise-a-jour-economique-et-financiere-des-mesures-pour-protger-notre-pouvoir-dachat-et-notre-economie-67220#:~:text=Le%20ministre%20des%20Finances%20a,d%27achat%20et%20notre%20%C3%A9conomie].

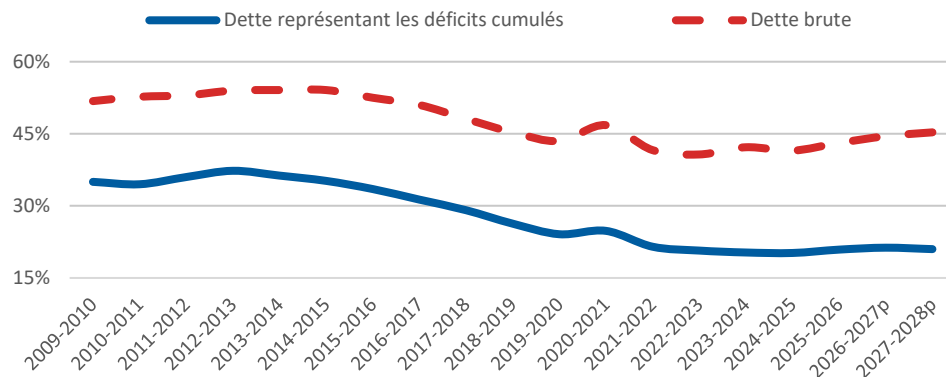


Figure 20 — Dette nette et déficits cumulés en proportion du PIB, 2009-2028 (%).

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2025). *Mise à jour économique et financière : Des mesures totalisant 8,3 G\$ pour protéger notre pouvoir d'achat et notre économie*, [En ligne], version mise à jour le 25 novembre 2025. [[StatistiquesBudgetairesQuebec_Automne2025.xlsm](#)].

3) Le fonds de provision pour éventualités (1,5 milliard de dollars)

L'existence de ce fonds non assigné n'a pour effet que de gonfler artificiellement le déficit et de nourrir une certaine panique morale autour des finances publiques.

L'addition de ces trois éléments réduit le solde budgétaire de 8,11 milliards de dollars. La figure suivante présente le solde budgétaire au sens de la loi, celui obtenu après soustraction du Fonds des générations et du fonds de provision, ainsi qu'un solde ajusté tenant également compte des trois baisses de revenus autonomes des huit dernières années. Les déficits budgétaires chroniques que l'on connaît depuis 2020 ne sont pas le fait de dépenses exagérées, mais plutôt de décisions politiques douteuses.

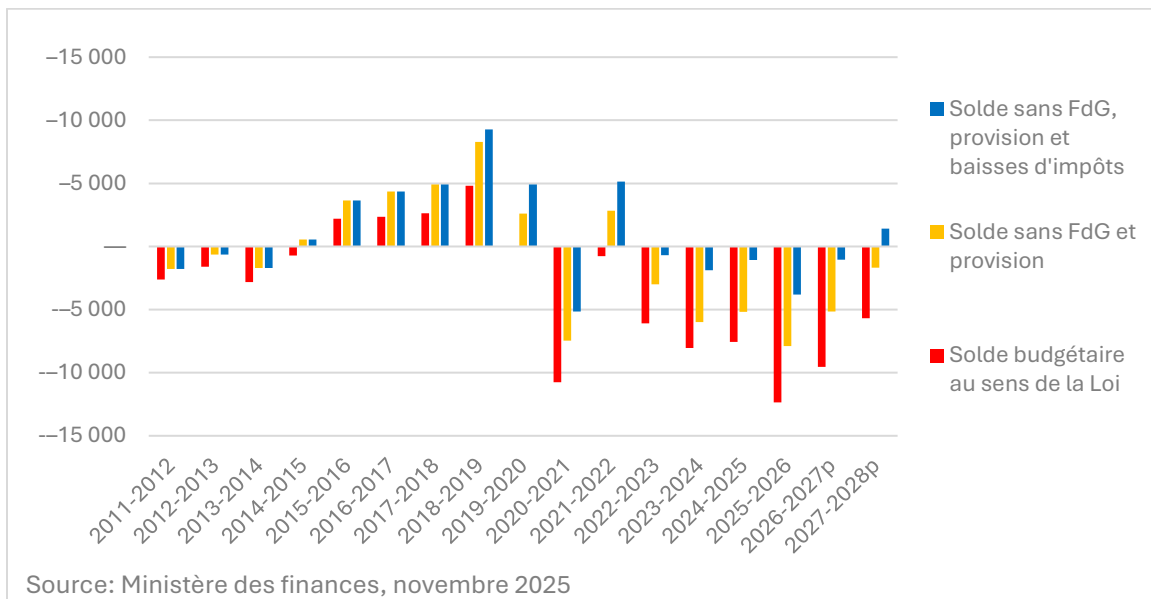


Figure 21 — Solde budgétaire au sens de la loi et deux scénarios alternatifs, 2001-2028 (M\$).

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2025). *Mise à jour économique et financière : Des mesures totalisant 8,3 G\$ pour protéger notre pouvoir d'achat et notre économie*, [En ligne], version mise à jour le 25 novembre 2025. [[StatistiquesBudgetairesQuebec_Automne2025.xlsm](#)].

Face à ces constats, la CSQ recommande d'abord que le gouvernement du Québec instaure une pause temporaire de trois ans des versements des revenus consacrés au Fonds des générations, pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029. Cette pause permettrait de dégager des marges de manœuvre budgétaires de l'ordre de 7,5 milliards de dollars sur trois ans, selon les données fournies dans la dernière mise à jour économique de novembre 2025. Une telle mesure contribuerait directement à la réduction des déficits comptables au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, accélérant le retour à l'équilibre sans recourir à des compressions de dépenses ni à des hausses de revenus. Elle n'affecterait pas la

trajectoire de soutenabilité de la dette à long terme, compte tenu de l'amélioration déjà réalisée des indicateurs d'endettement et du caractère temporaire et ciblé de la suspension proposée.

La CSQ souligne qu'il s'agit d'un ajustement ponctuel du rythme de désendettement, et non d'un abandon des objectifs de réduction de la dette, lesquels pourraient être repris intégralement à l'issue de la période de pause.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec instaure une pause temporaire de trois ans des versements des revenus consacrés au Fonds des générations, pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

6. Comment regarnir la colonne des revenus

Dans un contexte de contraintes budgétaires persistantes et de besoins croissants en matière de services publics et d'investissements collectifs, la CSQ considère qu'il est possible et nécessaire d'élargir les marges de manœuvre de l'État autrement que par des compressions ou des mesures régressives. À cette fin, le présent mémoire propose un ensemble de mesures fiscales à la fois correctrices et innovantes, visant à renforcer l'équité du régime fiscal québécois, tout en assurant une contribution plus cohérente avec la capacité de payer. Ces propositions s'inscrivent dans une perspective de modernisation de la fiscalité, cherchant à mieux arrimer les sources de revenus de l'État aux réalités économiques actuelles, tout en consolidant le caractère progressif et redistributif du système fiscal.

6.1 Faire volteface sur les baisses de la contribution fiscale

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement de la CAQ, tout comme celui du Parti libéral du Québec (PLQ), a déjà beaucoup abaissé les contributions fiscales comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant.

Tableau I
Effets des baisses de contributions fiscales au Québec, 2018-2023

Année et gouvernement	Mesure fiscale	Cout
2018 — PLQ	Baisse du premier palier d'imposition de 16 % à 15 %	1 G\$
2018-2019 — PLQ et CAQ	Baisse et uniformisation de la taxe scolaire	1,3 G\$
2018-2022	Hausse de divers crédits d'impôt	Plus de 2 G\$
2023	Baisse du premier palier de 15 % à 14 % et du deuxième palier de 20 % à 19 %	1,8 G\$
Total	(en excluant les hausses de divers crédits d'impôt)	4,1 G\$

Entre 2018 et 2022, parmi les 61 mesures fiscales mises en œuvre par les gouvernements du PLQ et de la CAQ, 53 ont eu pour effet de réduire les revenus de l'État⁹. Si certaines hausses de crédits d'impôt ont été intéressantes (par exemple, la hausse du soutien aux personnes âgées), globalement, les réductions des contributions fiscales ont représenté environ 2 milliards de dollars. Autant de ressources qui ne sont dès lors plus disponibles pour investir dans les services publics et dans la lutte contre les changements climatiques.

En 2023, le gouvernement de la CAQ réduisait d'un point de pourcentage les deux premiers paliers de la table d'imposition (de 15 % à 14 % et de 20 % à 19 %). Cette mesure, qui a coûté au gouvernement plus de 1,8 milliard de dollars, devait prétendument aider les travailleuses et travailleurs de la classe moyenne, plus précisément celles et ceux gagnant entre 20 000 et 80 000 dollars. Or, c'est lorsque le revenu dépasse les 110 000 dollars que la réduction d'impôt est la plus importante.

La CSQ a, à de multiples reprises, dénoncé cette réforme qui était non seulement mal ciblée, mais aussi très imprudente dans le contexte d'un nécessaire réinvestissement dans les services publics¹⁰.

Devant le constat que nos pires appréhensions se sont réalisées, le gouvernement doit revenir sur cette décision. La CSQ propose de mettre en place des paliers

⁹ GODBOUT, Luc, Michaël ROBERT-ANGERS et Suzie ST-CERNY (2023). *Familles et fiscalité au Québec Édition 2023 - Le point après 25 ans de politique familiale*, [En ligne], Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 80 p. [cfrp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/02/cr2023-04_famille-et-fiscalite-2023-F.pdf].

¹⁰ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2025). *Baisse d'impôt : une bien mauvaise idée!*, [En ligne]. [lacsq.org/dossiers/baisser-les-impots/].

intermédiaires et de ramener à 14,5 % le premier palier à partir de 32 705 dollars (50 % du revenu moyen), et de remonter ce qui était le deuxième palier à 20,5 % (voir le tableau II).

Tableau II
Comparaison des tables d'imposition

Palier	Seuil	Taux avant 2023	Taux en 2023	Proposition de la CSQ
1 ^{er}		15 %	14 %	14 %
2 ^e	32 705 \$			14,5 %
3 ^e	53 345 \$	20 %	19 %	20,5 %
4 ^e	108 680 \$	24 %	24 %	24 %
5 ^e	132 245 \$	25,75 %	25,75 %	25,75 %

Cette proposition aurait pour effet de maintenir environ la moitié de la réduction d'impôt pour les contribuables gagnant moins de 1,5 fois le revenu moyen (98 100 dollars), mais annulerait son effet pour les contribuables dont les revenus dépassent ce seuil.

Cette mesure permettrait de récupérer 1,5 milliard de dollars des baisses accordées en 2023.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec revoie les baisses d'impôt de 2018 et 2023.

Que la baisse d'impôt de 2023 soit annulée complètement pour les contribuables gagnant plus de 150 % du revenu moyen et qu'une part de sa progressivité soit maintenue pour la classe moyenne. L'ajout d'un palier de 14,5 % à partir de 32 705 dollars et l'augmentation à 20,5 % du palier suivant permettraient d'atteindre ces objectifs.

6.2 Augmenter le quatrième palier pour compenser le retard fédéral

Afin d'accroître encore plus la progressivité de notre régime fiscal, la CSQ suggère d'augmenter le quatrième palier de deux façons. Tout d'abord, le taux marginal d'impôt maximal pour les contribuables québécois doit être augmenté d'un point de pourcentage (passant de 25,75 % à 26,75 %). Cette proposition portera le taux marginal d'imposition à 54,31 %.

Comme le taux maximal du fédéral arrive très haut dans l'échelle de salaire (à 258 482\$ dollars, soit 4,3 fois le salaire moyen), Québec pourrait profiter de l'espace fiscal entre son taux le plus élevé et celui du fédéral pour hausser la contribution des plus riches sans augmenter le taux marginal maximal. Le taux de 25,75 % pourrait être augmenté de trois points de pourcentage pour les contribuables au sommet de la table d'impôt (28,75 % pour les contribuables gagnant 132 245 dollars et plus) et revenir à 26,75 % une fois le taux maximal fédéral en vigueur (voir le tableau III). Ces deux mesures rapporteraient près de 650 millions de dollars et n'auraient d'effet que chez les contribuables gagnant plus de 150 000 dollars.

Tableau III
Table d'impôt proposée

Palier	Seuil	Taux
1 ^{er}		14 %
2 ^e	32 705 \$	14,5 %
3 ^e	53 345 \$	20,5 %
4 ^e	108 680 \$	24 %
5 ^e	132 245 \$	28,75 %
6 ^e	258 482 \$	26,75 %

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec augmente le quatrième palier d'imposition afin de renforcer la progressivité du régime fiscal, et ce, de la façon suivante : ajuster à 28,75 % le taux d'imposition pour les revenus variant entre 132 245 dollars et 258 482 dollars et fixer à 26,75 % le taux marginal d'imposition maximal pour les revenus dépassant le seuil maximal fédéral.

6.3 Taxe sur les boissons sucrées

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke a récemment étudié la pertinence et les modalités d'une éventuelle taxe sur les boissons sucrées au Québec, en s'appuyant sur des expériences menées dans plusieurs pays¹¹. Elle a examiné les effets d'une telle mesure sur la consommation de sucre et sur ses effets pour la santé publique.

¹¹ GENEST-GRÉGOIRE, Antoine, Tommy GAGNÉ-DUBÉ et Luc Godbout (2025). *Synthèse de l'article : Une taxe sur les boissons sucrées au Québec? Raisons d'être et modalités possibles :*

À travers l'étude de cas issus de la France, du Mexique, du Chili, des États-Unis et du Royaume-Uni, elle met en évidence les effets économiques et comportementaux qu'une telle taxation peut entraîner.

Les données recueillies dans ces différentes expériences démontrent qu'une taxe sur les boissons sucrées engendre une diminution de la demande. En rendant ces produits plus coûteux, la taxe incite le public à en réduire sa consommation ou à se tourner vers des solutions de rechange non taxées. L'objectif principal d'une telle mesure est de limiter la consommation excessive de sucre, un facteur reconnu dans l'augmentation des maladies chroniques, comme l'obésité et le diabète, qui peut contribuer à engorger le système de santé.

Une telle mesure serait-elle applicable au Québec?

Pour le Québec, une modélisation réalisée par des chercheuses et chercheurs¹² montre que l'implantation d'une taxe de 10 cents par litre sur les boissons sucrées entraînerait une réduction de leur consommation oscillant entre 7,8 % et 11,3 %. Cette diminution serait accompagnée d'une hausse de la consommation des boissons non taxées, estimée à environ 4,3 %. Par ailleurs, une telle mesure permettrait de générer des revenus fiscaux supplémentaires évalués à environ 37,1 millions de dollars. Ces fonds pourraient être réinvestis dans des programmes de santé publique afin d'amplifier les effets bénéfiques de la taxe et de financer des initiatives de prévention des maladies liées à la surconsommation de sucre. Une taxe de 30 cents par litre découragerait encore plus les gens de surconsommer les boissons sucrées.

En effet, le fardeau sur la santé découlant des boissons sucrées est non négligeable. Selon une étude de l'Université de Waterloo¹³, la consommation de boissons sucrées sera à l'origine de 1 056 916 cas d'embonpoint et de 3 036 414 cas d'obésité, ainsi que de 106 701 cas de cancer, de 295 788 cas de cardiopathie ischémique, de 38 467 cas d'accident vasculaire cérébral (AVC) et de 923 229 cas de diabète de type 2, au cours des 25 prochaines années. Le coût pour le système de santé canadien durant cette période est estimé à 34 milliards de dollars.

Regard CFFP R2025/02, [En ligne], Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 12 p. [cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/01/r2025-02_synthese_boissons_sucrees_vf.pdf].

¹² HAECK, Catherine, Nicholas LAWSON et Krystel POIRIER (2021). *La taxation des boissons sucrées*, Rapport présenté à l'Institut national de santé publique et au ministère de la Santé et des Services sociaux, [En ligne], 92 p. [grch.esq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/82/Haack_Lawson_Poirier_RP2021.pdf].

¹³ JONES, Amanda C., J. Lennert VEERMAN et David HAMMOND (2017). *L'impact d'une taxe sur les boissons sucrées sur la santé et l'économie au Canada*, [En ligne], 19 p. [coeuretavc.ca/-/media/pdf-files/canada/media-centre/health-economic-impact-sugary-drink-tax-in-canada-fr.ashx#:~:text=Les%20co%C3%BBts%20directs%20des%20soins,sur%20les%2025%20prochaines%20ann%C3%A9es.]

En ce sens, une taxe sur les boissons sucrées ne contribuerait pas seulement à renflouer les coffres de l'État; elle contribuerait aussi à désengorger le système de santé.

L'expérience de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a mis en place une taxe similaire, démontre qu'une telle politique peut être appliquée efficacement sans obstacle administratif majeur. La mise en œuvre d'une taxe sur les boissons sucrées ne semble pas poser de défis légaux ou logistiques importants, ce qui renforce la faisabilité d'un tel projet pour le Québec.

En somme, une taxe sur les boissons sucrées présente un potentiel intéressant pour réduire la consommation de sucre et améliorer la santé publique, tout en générant des revenus fiscaux réinvestis en santé. Toutefois, pour en maximiser l'efficacité, une telle mesure devrait s'accompagner d'une stratégie de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux risques liés à la surconsommation de sucre et aux bienfaits d'une alimentation équilibrée.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec instaure une taxe spécifique de 30 cents par litre sur les boissons sucrées et édulcorées afin d'en réduire la consommation et d'améliorer la santé de la population, tout en allouant les revenus générés à des programmes de prévention en santé.

6.4 Impôt sur le patrimoine des plus riches : une mesure qui peut financer les services publics tout en réduisant les inégalités

En janvier 2025, Oxfam-Québec a publié un rapport déplorant qu'en 2024, le Canada comptait 65 milliardaires dont les fortunes réunies se chiffraient à 497 milliards de dollars¹⁴. Treize de ces milliardaires vivent au Québec et ont des fortunes combinées de 50 milliards de dollars. Cela revient à dire que ces 13 individus détiennent environ 2 % des actifs nets de l'ensemble des ménages de la province¹⁵.

¹⁴ OXFAM-QUÉBEC (2025). *La fortune des milliardaires canadiens a bondi de 310 millions de dollars par jour en 2024*, [En ligne]. oxfam.qc.ca/la-fortune-des-milliardaires-canadiens-a-bondi-de-310-millions-de-dollars-par-jour-en-2024/ (Consulté le 3 février 2025).

¹⁵ STATISTIQUE CANADA (2024). *Tableau 11-10-0016-01 — Actifs et dettes détenues selon le type de famille économique, par groupe d'âge, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement, enquête sur la sécurité financière*, [En ligne], version mise à jour le 29 octobre 2024. 150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110001601&pickMembers%5B0%5D=1.7&picimeFrame.startYear=2005&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20050101%2C

En ce sens, au Québec, comme dans de nombreuses autres sociétés occidentales, nous sommes confrontés à un creusement des inégalités économiques. Comme l'illustre la figure 22, une part importante de la richesse est concentrée entre les mains d'une minorité de contribuables. En effet, le dernier décile, à lui seul, détient 46 % de l'avoir net au Québec, tandis que les sept premiers déciles en détiennent moins de 23 %.

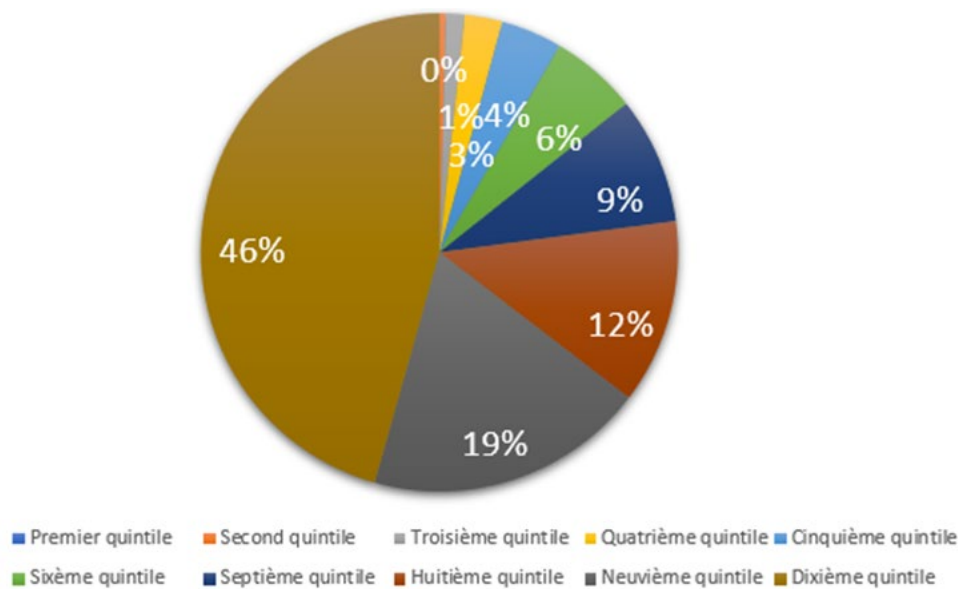


Figure 22 — Actifs et dettes selon les déciles de l'avoir net, Québec, 2023 (%).

Source : STATISTIQUE CANADA (2024). *Tableau 11-10-0075-01 — Certains actifs et dettes selon les déciles de l'avoir net, enquête sur la sécurité financière (x 1 000 000)*, [En ligne], version mise à jour le 29 octobre 2024. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110007501].

Un impôt sur le patrimoine permettrait de corriger cette concentration excessive, en redistribuant une partie de cette richesse vers les classes moyennes et populaires, favorisant ainsi une société plus équitable.

Cette mesure a été mise en œuvre et demeure en vigueur dans plusieurs économies développées, dont l'Espagne, la Norvège et la Suisse. Ainsi, en Espagne, l'impôt sur le patrimoine (*Impuesto sobre el Patrimonio*) a été aboli en 2008, pour être adopté à nouveau en 2011 en réponse à la crise financière. Cet impôt sur le patrimoine est progressif, avec des taux variant de 0,2 % à 3,5 %, selon la valeur nette imposable¹⁶. Ces taux peuvent également varier en fonction des communautés autonomes. Par

¹⁶ ALVAREZ CAMPA, Rafaël (2024). « Impôt sur les grandes fortunes en Espagne : la saga continue! », dans *Blogue Forum For The Future*, [En ligne] (9 avril). [forumforthefuture.be/fr/article/impot-sur-les-grandes-fortunes-en-espagne-la-saga-continue/22566?utm_source=chatgpt.com]. (Consulté le 4 février 2025).

exemple, en Estrémadure, une communauté autonome d'Espagne, le taux maximal atteint 3,75 % pour les patrimoines supérieurs à 10,6 millions d'euros¹⁷.

Il existe, néanmoins, des exemptions. Une exonération générale de 700 000 euros est accordée aux contribuables, et la résidence principale bénéficie généralement d'une exonération pouvant atteindre 300 000 euros. L'impôt sur le patrimoine a été adopté par plusieurs démocraties libérales et fait partie intégrante de leur régime fiscal; il pourrait être instauré au Québec. En Espagne, cet impôt sur le patrimoine génère environ de 1,5 à 2 milliards d'euros par année. La mesure, appliquée uniquement aux milliardaires à un taux de 2 %, rapporterait aux coffres de l'État environ 1 milliard de dollars.

Puisque l'idée ici est de taxer des fortunes qui sont le résultat de failles de marchés, il apparaît raisonnable d'exclure d'une telle taxe les actifs nets issus du revenu du travail des individus de la classe moyenne qui auraient fait des économies et des investissements tout au long de leur vie. Nous proposons donc d'exempter les cinq premiers millions de dollars d'actifs nets détenus sous forme de REER, de régimes de retraite collectifs ou de biens immobiliers. Rappelons que les biens immobiliers sont déjà assujettis à une forme de taxation du patrimoine par l'entremise des taxes foncières.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec mette en place, dans son régime fiscal, un impôt sur la fortune comportant les paramètres suivants :

- Premier million d'actifs nets : exempt d'impôt;
- Propriétés immobilières et fonds de retraite : exclus des actifs nets si la somme des actifs nets, excluant l'immobilier, ne dépasse pas 5 millions de dollars;
- Entre 1 million et 10 millions de dollars : 0,5 % de l'actif net;
- Entre 10 millions et 100 millions de dollars : 1 % de l'actif net;
- De 100 millions à 1 milliard de dollars : 1,5 % de l'actif net;
- 1 milliard de dollars et plus : 2 % de l'actif net.

¹⁷ ALCELLS GROUP INTERNATIONAL LAWYERS [s. d.]. *Impôt sur la Fortune en Espagne : Pourcentages et Liquidation*, [En ligne]. [\[balcellsgroup.com/fr/impot-sur-la-fortune/\]](http://balcellsgroup.com/fr/impot-sur-la-fortune/) (Consulté le 3 février 2025).

6.5 Préserver le taux d'inclusion des gains en capital à 66 % et l'augmenter en fonction de la durée de détention des actifs

Malgré le fait que le gouvernement fédéral ait reculé sur le taux d'inclusion des gains en capital à 66 %, le Québec doit jouer un rôle de leader et coordonner avec les autres provinces le maintien de la modification à 66 % du taux d'inclusion des gains en capital.

Qui plus est, le taux d'inclusion doit être augmenté pour les gains en capital issus de la spéculation ou d'une opération de vente-achat (*flip*) immobilière. Nous proposons une réforme plus équitable qui ajuste le taux d'inclusion des gains en capital en fonction de la durée de détention du capital avant sa disposition. Cette mesure vise à limiter la spéculation à court terme tout en préservant les investissements à long terme qui contribuent à la croissance économique et à la stabilité financière.

La nouvelle grille d'inclusion des gains en capital pourrait être structurée comme suit :

- 100 % des gains imposables si le capital a été détenu 2 ans ou moins avant sa disposition;
- 75 % des gains imposables si le capital a été détenu entre 2 et 10 ans avant sa disposition;
- 66,7 % des gains imposables si le capital a été détenu plus de 10 ans avant sa disposition (comme dans la réforme actuelle).

En ajustant le taux d'inclusion des gains en capital en fonction de la durée de détention, le gouvernement vient réduire les incitatifs à la spéculation rapide sur les actifs financiers. Il reconnaît aussi que l'exclusion de gains de capital attribuables à l'inflation ne devrait pas s'appliquer aux transactions rapides.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 10

Que le gouvernement du Québec maintienne le taux d'inclusion des gains en capital à 66 % et qu'il adopte une approche plus progressive en ajustant ce taux en fonction de la durée de détention des actifs selon les barèmes suivants :

- Détention de moins de 2 ans : 100 % d'inclusion;
- Entre 2 et 10 ans : 75 % d'inclusion;
- Plus de 10 ans : 66,7 % d'inclusion.

6.6 Imposer une taxe exceptionnelle sur les bénéfices excédentaires des grandes entreprises

Les relations commerciales entre les États-Unis et le Canada sont toujours tendues et la possibilité d'une intensification d'une guerre commerciale n'est pas une hypothèse à exclure. Une telle escalade risquerait d'accélérer de nouveau l'inflation, pénalisant ainsi les travailleuses et travailleurs qui pourraient voir leur pouvoir d'achat à nouveau ébranlé. C'est d'ailleurs cette préoccupation qui a motivé l'inclusion d'une clause de protection du pouvoir d'achat pour les trois dernières années des conventions collectives du secteur public signées en 2024.

Durant la pandémie de la COVID-19, plusieurs analyses ont mis en évidence que certaines grandes entreprises, notamment dans le secteur de l'alimentation, ont réalisé des bénéfices excédentaires notables, et ce, durant une période de grandes pressions inflationnistes. Selon une étude d'Oxfam-Québec, une taxe exceptionnelle de 90 % sur ces bénéfices excédentaires aurait permis de générer près de 430 milliards de dollars, soulignant l'ampleur des profits réalisés pendant cette période¹⁸.

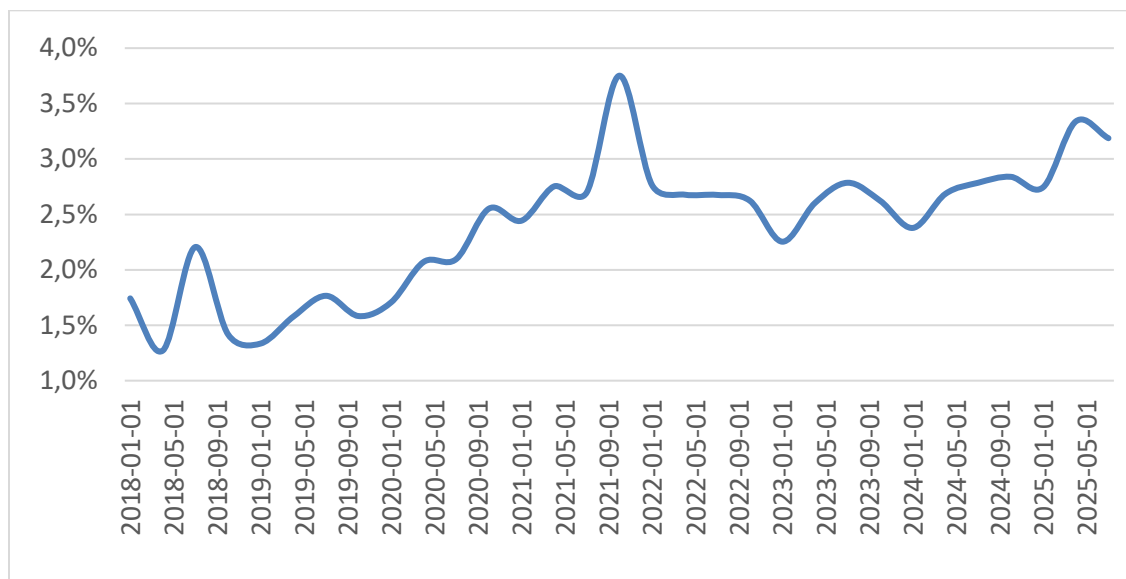


Figure 23 — Marge de profit des magasins d'alimentation, Québec, janvier 2018 à juillet 2025 (%).

Source : STATISTIQUE CANADA (2025). Tableau 33-10-0225-01 — Éléments du bilan et de l'état des résultats financiers trimestriels ainsi que certains ratios, selon les branches d'activité non financières, données non désaisonnalisées (x 1 000 000), [En ligne], version mise à jour le 24 novembre 2025. [150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310022501].

¹⁸ OXFAM-QUÉBEC (2022). *Taxer les profits pandémiques pour lutter contre la faim*, [En ligne] (23 juin). [oxfam.gc.ca/taxer-les-profits-pandemiques-pour-lutter-contre-la-faim/?utm_source=chatgpt.com] (Consulté le 3 février 2025).

Avant la pandémie, la marge bénéficiaire nette moyenne des détaillants alimentaires s'élevait à environ 1,25 % des revenus totaux. Depuis le milieu de 2021, cette marge a régulièrement dépassé 3 %, indiquant que les détaillants ont accru leurs profits proportionnellement à leurs ventes (voir la figure 23). La question de l'inflation est moins présente médiatiquement depuis que son niveau global est revenu sous les 3 %, mais nous pouvons constater que, si la forte inflation de 2022-2023 a été une occasion d'augmenter éhontément leurs marges de profit, celles-ci sont devenues la nouvelle norme depuis.

Il est important de noter que, bien que le commerce de détail alimentaire soit souvent considéré comme une activité à « faible marge », la nature incompressible et incontournable de la consommation alimentaire permet aux compagnies de ce secteur de faire des profits importants sur le volume des ventes.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 11

Que le gouvernement du Québec instaure une taxe temporaire sur les bénéfices excédentaires des grandes entreprises durant une période de forte inflation (basée sur la moyenne des cinq ans précédant la pandémie de la COVID-19), particulièrement dans le secteur de l'alimentation, afin de limiter les hausses de prix injustifiées et de générer des revenus permettant de soutenir les ménages face à l'inflation.

6.7 Mettre en place un impôt minimum pour les sociétés du Québec

L'instauration d'un impôt minimum des sociétés constitue une mesure visant à améliorer l'équité fiscale et à assurer que toutes les entreprises contribuent équitablement au financement des services publics. À l'heure actuelle, certaines entreprises, bien que profitables, réussissent à réduire considérablement leur impôt sur le revenu grâce à des crédits, des déductions et des stratégies fiscales. Selon la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, l'instauration d'un impôt minimum corporatif permettrait d'éviter que certaines entreprises échappent à toute contribution fiscale en s'appuyant sur ces mécanismes¹⁹.

¹⁹ LATULIPPE, Lyne, et autres (2025). *Impôt minimum pour les sociétés du Québec – Analyse d'opportunité, Regard n°2025-06*, [En ligne], Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 20 p. [cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/01/r2025-06_impot-minimum_vf.pdf].

L'expérience de l'Ontario, qui applique un impôt minimum depuis 1994²⁰, et celle des États-Unis, avec leur *Corporate Alternative Minimum Tax*, démontrent que de telles mesures peuvent générer des recettes fiscales tout en favorisant une plus grande équité dans l'assiette fiscale des sociétés.

Les simulations effectuées sur la base des déclarations de revenus des sociétés québécoises montrent qu'un impôt minimum de 4 % sur les entreprises dont l'actif est supérieur à 5 millions de dollars, et dont les revenus excèdent 10 millions, pourrait générer environ 287 millions de dollars par année pour l'État québécois²¹.

Cependant, afin d'éviter une surimposition pénalisante pour les entreprises, il est proposé que cet impôt minimum soit récupérable sous la forme de crédit d'impôt applicable à l'impôt sur les bénéfices futurs, à l'instar du mécanisme ontarien.

De plus, il serait essentiel de s'assurer que les grandes multinationales qui exercent leurs activités au Québec paient leur juste part d'impôt, notamment en réclamant une part de l'impôt minimum mondial instauré par le Canada dans le cadre des règles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)²².

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 12

Que le Québec instaure un taux d'imposition minimal de 4 % sur le revenu net ajusté des entreprises ayant un actif de plus de 5 millions de dollars et des revenus annuels de plus de 10 millions de dollars;

Que le Québec instaure un crédit d'impôt reportable permettant aux entreprises de récupérer cet impôt minimum lorsqu'elles paient un impôt sur les bénéfices excédant le seuil minimal dans les années subséquentes;

Que le Québec obtienne une part des recettes issues de l'impôt minimum mondial lorsqu'il sera mis en place par le Canada, afin de s'assurer de bénéficier de revenus fiscaux supplémentaires provenant des multinationales exerçant leurs activités sur son territoire.

²⁰ THOMAS, Kenneth P. (1997). 'Corporate Welfare' Campaigns in North America, *New Political Economy*, vol. 2, n° 1 (octobre) p.117-126. Également disponible en ligne au [tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13563469708406289](https://doi.org/10.1080/13563469708406289).

²¹ LATULIPPE, Lyne, et autres (2025). *Impôt minimum pour les sociétés du Québec – Analyse d'opportunité, Regard n° 2025-06*, [En ligne], Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 20 p. [cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/01/r2025-06_impot-minimum_vf.pdf].

²² GOUVERNEMENT DU CANADA [s. d.]. *À propos de l'impôt*, [En ligne]. [canada.ca/fr/services/impots/taxes-daccise-droits-et-prelevements/impot-minimum-mondial/a-propos.html].

6.8 Augmenter le taux horaire du salaire minimum à 20 dollars

Évidemment, la motivation primordiale de l'augmentation du salaire minimum à 20 dollars est de permettre à quelque 300 000 travailleuses et travailleurs de sortir de la pauvreté. Cependant, l'augmentation des revenus du travail de ces personnes permettrait à l'État de générer des économies et de percevoir plus d'impôt.

Nous avons actualisé une étude faite en 2017 par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) en utilisant la même méthode basée sur le modèle de simulation sociale BD-MSPS de Statistique Canada²³. L'ajustement du salaire minimum à 20 dollars permettrait de générer environ 800 millions de revenus d'impôt supplémentaire et viendrait réduire les sommes versées à titre de transferts fiscaux de plus de 500 millions de dollars. Afin de maintenir la contribution fiscale moyenne des personnes salariées au salaire minimum autour de 10 % — alors qu'elle atteint 16 % dans le régime actuel pour un salaire de 20 dollars à raison de 35 heures par semaine —, il faudrait ajuster certains paramètres. Le gouvernement pourrait investir 800 millions de dollars de ses nouveaux revenus et de ces nouvelles économies pour lutter encore plus agressivement contre la pauvreté des travailleuses et travailleurs. Au net, il verrait ses coffres gonfler de près d'un demi-milliard de dollars.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 13

Que le gouvernement du Québec augmente le taux horaire du salaire minimum à 20 dollars afin de permettre à environ 300 000 travailleuses et travailleurs de sortir de la pauvreté et d'améliorer leur qualité de vie. Cette mesure permettrait aussi une réduction des transferts fiscaux versés.

²³ DUFOUR, Mathieu, et Pierre-Antoine HARVEY (2017). *Salaire minimum et revenus gouvernementaux*, [En ligne], Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (avril). [iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/SalaireMinimum_WEB.pdf].

7. La financiarisation de l'habitation comme racine de la crise du logement

7.1 Une crise systémique

La crise du logement qui frappe le Québec de plein fouet depuis quelques années n'est pas conjoncturelle : elle est systémique. La transformation de l'habitation en objet de spéculation a mené à ce phénomène qu'est la financiarisation du logement. Ce phénomène, si l'on ne s'y attarde pas, nous maintiendra en crise du logement perpétuelle.

La CSQ est d'avis que le logement ne peut être réduit à une marchandise ou à un actif spéculatif. Il constitue un droit fondamental reconnu par plusieurs instruments juridiques internationaux. En tant que condition de base pour la dignité humaine, la sécurité, la santé et la participation sociale, l'accès à un logement adéquat est un préalable à l'exercice de nombreux autres droits.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ratifié par le Canada en 1976, affirme dans son article 11 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture suffisante, un vêtement suffisant et un logement suffisant²⁴ ».

Dans le contexte québécois, bien que le droit au logement ne soit pas explicitement inscrit dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'article 45 stipule que « toute personne a droit, conformément à la loi, aux mesures d'assistance financière et à l'assistance sociale susceptibles d'assurer un niveau de vie décent²⁵ ». Ce cadre normatif peut et doit être interprété à la lumière des engagements internationaux du Québec et du Canada.

Cette reconnaissance du logement comme droit fondamental implique une responsabilité collective d'exiger des gouvernements des politiques à la hauteur : un vrai engagement contre la financiarisation de l'habitation, un réinvestissement massif dans le logement social et coopératif, ainsi qu'un encadrement rigoureux du marché locatif.

Or, ce qui est tenu pour nécessaire ne concorde pas avec ce qui se passe dans le réel. Le marché tend à être laissé à lui-même et les résultats sont inquiétants : selon les données les plus récentes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il manquerait environ 1,2 million de logements au Québec d'ici

²⁴ NATIONS UNIES (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, [En ligne]. [\[ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights\]](https://ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights).

²⁵ QUÉBEC (2025). *Charte des droits et libertés de la personne, chapitre C-12, à jour au 24 octobre 2025*, [En ligne], Québec, Éditeur officiel du Québec. [\[legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12\]](https://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12).

2030²⁶ pour résorber la crise du logement et retrouver un niveau d'abordabilité comparable à celui du début des années 2000.

Cette pénurie généralisée a entraîné une augmentation significative des loyers. Depuis le début de la crise en 2018, le loyer moyen a grimpé de 47,2 %, atteignant 1 119 dollars par mois en 2024²⁷. Cette flambée des prix a exacerbé les difficultés des ménages à faible et à moyen revenu, les contraignant à consacrer une part croissante de leurs ressources au logement.

Pour les travailleuses et travailleurs qui veulent accéder à la propriété, le prix de l'immobilier a fortement augmenté, rendant l'accès à la propriété d'autant plus difficile pour les jeunes ménages. Selon une analyse de la firme AppEco, le coût moyen d'une maison dans la région métropolitaine de Montréal était équivalent à six fois le revenu disponible d'un ménage en 2021, contre quatre fois en 2006.

7.2 Un soutien accru au développement du logement hors marché et à des modèles alternatifs d'accès à la propriété

Lorsque la proportion de logements hors marché est insuffisante, le marché privé devient la seule réponse structurelle à la demande. Cette situation ouvre la porte aux cycles spéculatifs, à la hausse rapide des loyers et à une fragilisation du pouvoir d'achat des ménages. À l'inverse, les sociétés qui ont massivement investi dans le logement hors marché²⁸ disposent de marchés locatifs plus stables, de niveaux d'abordabilité supérieurs et d'une capacité publique de planifier l'habitation à long terme.

L'augmentation de la part de logements hors marché dans le total des logements au Québec cherche, en ce sens, à faire contrepoids pour stabiliser l'ensemble du système. Un soutien financier aux coopératives, aux organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation et aux fiducies foncières communautaires contribuerait à stabiliser le marché de l'habitation, tout en répondant aux besoins des plus démunis qui peinent à accéder à des logements abordables et des jeunes familles qui

²⁶ SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (2023). *Pénurie de logements au Canada : Mise à jour sur la quantité de logements nécessaire d'ici 2030*, [En ligne], SCHL, 10 p. [\[assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/2023/housing-shortages-canada-updating-how-much-we-need-by-2030-fr.pdf?rev=cb95ea12-d4fe-4097-a56f-74a28f8a3acd&gl=1*18l5udh*gcl_au*MTU1OTgwMjY0Ny4xNzY5MDI1Mzcw*ga*NzM1OTg0NTQ1LjE3NjkwMjUzNzE.*ga_CY7T7RT5C4*czE3NjkwMjUzNzAkZzEkZzAkDE3NjkwMjUzNzlkajU4JGwwJGgw\]](https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/2023/housing-shortages-canada-updating-how-much-we-need-by-2030-fr.pdf?rev=cb95ea12-d4fe-4097-a56f-74a28f8a3acd&gl=1*18l5udh*gcl_au*MTU1OTgwMjY0Ny4xNzY5MDI1Mzcw*ga*NzM1OTg0NTQ1LjE3NjkwMjUzNzE.*ga_CY7T7RT5C4*czE3NjkwMjUzNzAkZzEkZzAkDE3NjkwMjUzNzlkajU4JGwwJGgw).

²⁷ FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (2024). *Mettre les bouchées doubles faire progresser la part du logement social au Québec*, [En ligne], 32 p. [\[frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/2024-hiver-Brochure-socialisation.pdf?utm_source=chatgpt.com\]](https://frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/2024-hiver-Brochure-socialisation.pdf?utm_source=chatgpt.com).

²⁸ Pour plus de détails, veuillez consulter le document suivant : CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2025). *Lutter contre la crise du logement : pistes de solution à la crise*, 21 p., A2526-CG-008. [Document déposé au conseil général des 22, 23 et 24 octobre 2025].

cherchent à accéder à la propriété. Ces modèles ont en commun une logique de sortie volontaire du cycle spéculatif et une garantie de pérennité, ce qui permet d'assurer une accessibilité réelle et durable.

En renforçant massivement ce secteur, la société québécoise se dote d'un amortisseur économique contre la spéculation, d'un outil de mixité sociale, et d'une protection concrète pour sa population. Cela représente un choix structurant : rééquilibrer l'habitation au bénéfice de la population plutôt que du capital immobilier, et inscrire le droit au logement au cœur d'un projet social moderne et solidaire.

En résumé, pour répondre à la crise actuelle, le Québec doit se doter d'objectifs ambitieux. Il doit augmenter de manière considérable le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et d'atteindre un point d'équilibre permettant de stabiliser l'ensemble du marché locatif. En augmentant la part de logements hors marché gérés collectivement, tant locatifs que destinés à la propriété, grâce à un financement à la hauteur du problème, on sécurise le pouvoir d'achat des ménages, on renforce la mixité sociale et on bâtit une économie résidentielle qui profite à la collectivité.

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation 14

Que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Finances, augmente de façon substantielle, récurrente et pluriannuelle les crédits budgétaires consacrés au logement hors marché, afin de permettre la réalisation rapide d'un nombre suffisant de logements sociaux, coopératifs et communautaires pour répondre à la crise actuelle et stabiliser le marché locatif.

Plus précisément, la CSQ recommande :

- une recapitalisation et un élargissement des programmes existants afin d'en augmenter significativement la capacité de production, tant en logement locatif qu'en modèles d'accès à la propriété alternatifs, comme les fiducies foncières communautaires;
- un soutien financier accru à l'acquisition de terrains et d'immeubles existants par les coopératives, les OBNL d'habitation et les fiducies foncières communautaires, afin de retirer durablement des logements du marché spéculatif;
- des contributions financières bonifiées et prévisibles aux partenaires municipaux et communautaires, permettant d'accélérer la mise en chantier et de réduire les coûts de réalisation.

8. Recommandation globale

Afin d'assurer un accès équitable et de qualité aux services publics pour l'ensemble de la population, le gouvernement du Québec doit impérativement revoir ses choix budgétaires et mettre en place un financement stable et suffisant. Dans un contexte où les besoins en éducation, en santé, en petite enfance et en services sociaux ne cessent de croître, il est essentiel d'adopter une approche responsable qui privilégie l'investissement dans ces secteurs, plutôt que leur sous-financement. Une fiscalité plus équitable et progressive permettrait de garantir la pérennité et l'accessibilité des services publics. Il est donc nécessaire que l'État québécois mobilise les ressources requises de manière juste et efficace.

- Considérant que les services publics jouent un rôle essentiel dans le bien-être de la population québécoise en garantissant un accès équitable à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et au logement;
- Considérant que les récentes mises à jour économiques du gouvernement indiquent une volonté de réduire la croissance des dépenses publiques, ce qui risque d'entraîner une détérioration de la qualité et de l'accessibilité des services essentiels;
- Considérant que les expériences passées de compressions budgétaires ont démontré leurs effets négatifs sur les services publics, notamment par une augmentation des temps d'attente en santé, une dégradation des conditions d'apprentissage dans les écoles et un affaiblissement des services sociaux destinés aux plus vulnérables;
- Considérant que la demande pour ces services ne cesse d'augmenter en raison des pressions démographiques, du vieillissement de la population et de l'évolution des besoins sociaux;
- Considérant que l'austérité budgétaire et le sous-financement des services publics forcent ultimement une privatisation partielle de l'offre de services, augmentant ainsi les inégalités et réduisant l'accessibilité pour les citoyennes et citoyens à faible revenu;
- Considérant que le Québec dispose d'une marge de manœuvre fiscale pour mieux financer ses services publics en adoptant des mesures plus progressives qui garantissent une répartition équitable de l'effort fiscal entre les contribuables et les entreprises;
- Considérant que des pays comparables, notamment en Europe, ont démontré qu'un financement adéquat des services publics par une fiscalité plus équitable permet non seulement d'assurer la qualité des services, mais aussi de stimuler l'économie en favorisant la consommation et la stabilité sociale

Ainsi, la CSQ fait la recommandation suivante :

Recommandation globale Que le gouvernement du Québec revoie ses priorités budgétaires et s'engage à financer adéquatement et de manière stable les services publics en augmentant les revenus fiscaux de manière équitable et progressive. Cette approche doit inclure l'annulation des baisses d'impôt régressives de 2018 et 2023, l'instauration de nouvelles mesures fiscales visant les hauts revenus et les grandes entreprises.

Tableau IV
Mesures proposées

Fiscalité des contribuables	
Revenir sur les baisses d'impôt de 2018 et 2023 de manière progressive	2 800 M\$
Augmenter le quatrième palier d'imposition de 3 % avant le maximum fédéral	650 M\$
Instaurer un impôt sur la fortune (patrimoine)	1 000 M\$
Maintenir la hausse du taux d'inclusion à 66 %	900 M\$
- Taux d'inclusion du gain en capital à 75 % (avec modulation selon la durée de possession)	150 M\$
Fiscalité des entreprises	
Taxer le profit des entreprises durant les périodes de surinflation	
Instaurer un impôt minimum des entreprises	200 M\$
Taxes responsables	
Taxer les boissons sucrées	100 M\$
Réduction des dépenses	
Augmenter le salaire minimum à 20 dollars l'heure et ajuster les règles fiscales pour maintenir le taux de contribution	500 M\$
Prévoir une pause dans les versements au Fonds des générations	2 400 M\$
Total des revenus	8 700 M\$
Financer le réseau scolaire et les cégeps à hauteur de 5 % du PIB	3 900 M\$
Maintenir l'offre et améliorer la qualité des services en santé et en services sociaux	3 300 M\$
Total des dépenses	6 530 M\$

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec se donne les moyens financiers de déployer les ressources, les programmes et les services nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

Que le gouvernement reconnaisse l'expertise des centrales syndicales et s'inspire de leurs propositions afin de mettre en place des réponses qui, au premier plan, privilégient la protection des travailleuses et travailleurs et des citoyennes et citoyens les plus vulnérables.

Recommandation 2

Que le gouvernement finance la transformation des garderies non subventionnées en centres de la petite enfance (CPE), afin de garantir la pérennité et la qualité des services éducatifs à la petite enfance et de maintenir la place prépondérante des CPE dans le réseau de la petite enfance.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec s'engage à consacrer minimalement 5 % du PIB aux dépenses des portefeuilles du réseau scolaire et des cégeps.

Recommandation 4

Que l'État québécois augmente les budgets du portefeuille de la santé et des services sociaux afin non seulement de maintenir, mais également d'améliorer l'accès et la qualité des services offerts à la population.

Que l'augmentation du budget du réseau de la santé et des services sociaux pour l'année 2026-2027 soit minimalement de 5 %.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec instaure une pause temporaire de trois ans des versements des revenus consacrés au Fonds des générations, pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec revoie les baisses d'impôt de 2018 et 2023.

Que la baisse d'impôt de 2023 soit annulée complètement pour les contribuables gagnant plus de 150 % du revenu moyen et qu'une part de sa progressivité soit maintenue pour la classe moyenne. L'ajout d'un palier de 14,5 % à partir de 32 705 dollars et l'augmentation à 20,5 % du palier suivant permettraient d'atteindre ces objectifs.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec augmente le quatrième palier d'imposition afin de renforcer la progressivité du régime fiscal, et ce, de la façon suivante : ajuster à 28,75 % le taux d'imposition pour les revenus variant entre 132 245 dollars et 258 482 dollars et fixer à 26,75 % le taux marginal d'imposition maximal pour les revenus dépassant le seuil maximal fédéral.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec instaure une taxe spécifique de 30 cents par litre sur les boissons sucrées et édulcorées afin d'en réduire la consommation et d'améliorer la santé de la population, tout en allouant les revenus générés à des programmes de prévention en santé.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec mette en place, dans son régime fiscal, un impôt sur la fortune comportant les paramètres suivants :

- Premier million d'actifs nets : exempt d'impôt;
- Propriétés immobilières et fonds de retraite : exclus des actifs nets si la somme des actifs nets, excluant l'immobilier, ne dépasse pas 5 millions de dollars;
- Entre 1 million et 10 millions de dollars : 0,5 % de l'actif net;
- Entre 10 millions et 100 millions de dollars : 1 % de l'actif net;
- De 100 millions à 1 milliard de dollars : 1,5 % de l'actif net;
- 1 milliard de dollars et plus : 2 % de l'actif net.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Québec maintienne le taux d'inclusion des gains en capital à 66 % et qu'il adopte une approche plus progressive en ajustant ce taux en fonction de la durée de détention des actifs selon les barèmes suivants :

- Détention de moins de 2 ans : 100 % d'inclusion;
- Entre 2 et 10 ans : 75 % d'inclusion;
- Plus de 10 ans : 66,7 % d'inclusion.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Québec instaure une taxe temporaire sur les bénéfices excédentaires des grandes entreprises durant une période de forte inflation (basée sur la moyenne des cinq ans précédant la pandémie de la COVID-19), particulièrement dans le secteur de l'alimentation, afin de limiter les hausses de prix injustifiées et de générer des revenus permettant de soutenir les ménages face à l'inflation.

Recommandation 12

Que le Québec instaure un taux d'imposition minimal de 4 % sur le revenu net ajusté des entreprises ayant un actif de plus de 5 millions de dollars et des revenus annuels de plus de 10 millions de dollars;

Que le Québec instaure un crédit d'impôt reportable permettant aux entreprises de récupérer cet impôt minimum lorsqu'elles paient un impôt sur les bénéfices excédant le seuil minimal dans les années subséquentes;

Que le Québec obtienne une part des recettes issues de l'impôt minimum mondial lorsqu'il sera mis en place par le Canada, afin de s'assurer de bénéficier de revenus fiscaux supplémentaires provenant des multinationales exerçant leurs activités sur son territoire.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Québec augmente le taux horaire du salaire minimum à 20 dollars afin de permettre à environ 300 000 travailleuses et travailleurs de sortir de la pauvreté et d'améliorer leur qualité de vie. Cette mesure permettrait aussi une réduction des transferts fiscaux versés.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Finances, augmente de façon substantielle, récurrente et pluriannuelle les crédits budgétaires consacrés au logement hors marché, afin de permettre la réalisation rapide d'un nombre suffisant de logements sociaux, coopératifs et communautaires pour répondre à la crise actuelle et stabiliser le marché locatif.

Plus précisément, la CSQ recommande :

- une recapitalisation et un élargissement des programmes existants afin d'augmenter significativement la capacité de production, tant en logement locatif qu'en modèles d'accès à la propriété alternatifs, comme les fiducies foncières communautaires;

- un soutien financier accru à l'acquisition de terrains et d'immeubles existants par les coopératives, les OBNL d'habitation et les fiducies foncières communautaires, afin de retirer durablement des logements du marché spéculatif;
- des contributions financières bonifiées et prévisibles aux partenaires municipaux et communautaires, permettant d'accélérer la mise en chantier et de réduire les coûts de réalisation.

Recommandation globale

Que le gouvernement du Québec revoie ses priorités budgétaires et s'engage à financer adéquatement et de manière stable les services publics en augmentant les revenus fiscaux de manière équitable et progressive. Cette approche doit inclure l'annulation des baisses d'impôt régressives de 2018 et 2023, l'instauration de nouvelles mesures fiscales visant les hauts revenus et les grandes entreprises.

